

Envoyé en préfecture le 18/10/2019

Reçu en préfecture le 18/10/2019

Affiché le

ID : 045-200079903-20191010-DIAGANNEXE2D-AR

Berger  
Levrault



## *Rapport de présentation*

### *Tome 1 – annexe 1 :*

### *Diagnostic agricole*

*Approuvé le*

*10 octobre 2019*

**Table des matières**

<b>I.</b>	<b>Un territoire majoritairement tourné vers les grandes cultures .....</b>	<b>1</b>
A.	Un potentiel agronomique très favorable, valorisé par la maîtrise de l'eau .....	1
B.	Un territoire spécialisé dans la grande culture et les cultures industrielles .....	9
C.	Vers une agriculture plus durable.....	16
<b>II.</b>	<b>Un profil socio-économique très spécifique.....</b>	<b>19</b>
A.	Des exploitations encore nombreuses.....	19
B.	Un nécessaire renouvellement générationnel.....	22
C.	La situation de l'emploi agricole.....	27
<b>III.</b>	<b>Une économie agricole dynamique .....</b>	<b>31</b>
A.	Des filières longues .....	31
B.	Un rôle complémentaire des circuits courts .....	37
C.	De nouvelles perspectives dans l'économie « verte ».....	38
<b>IV.</b>	<b>Agriculture et urbanisme .....</b>	<b>41</b>
A.	Une consommation foncière en demi-teinte.....	41
B.	Des exploitations agricoles intégrées au tissu urbain .....	47

## Remerciements :

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pu contribuer à l'élaboration de ce document :

- Les agriculteurs rencontrés lors des enquêtes pour les PLUi du territoire et ceux ayant participé à la réunion de présentation de ce diagnostic ;
- Les élus communaux qui ont facilité notre travail ;
- Les coopératives et négociants qui nous ont accueilli et présenté leur activité ;
- Les différents opérateurs économiques du territoire ;
- Les différents partenaires du monde agricole pour leurs informations

## Contexte :

Les nouvelles dispositions réglementaires renforcent la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme. Le code de l'urbanisme précise notamment que les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) s'appuient « *sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques [...] et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement [...], d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.* »<sup>1</sup>. Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a donc fait le choix de s'appuyer sur la démarche SCoT afin de construire une vision prospective de l'agriculture, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Les données collectées et partagées avec les agriculteurs constitueront le diagnostic agricole du SCoT.

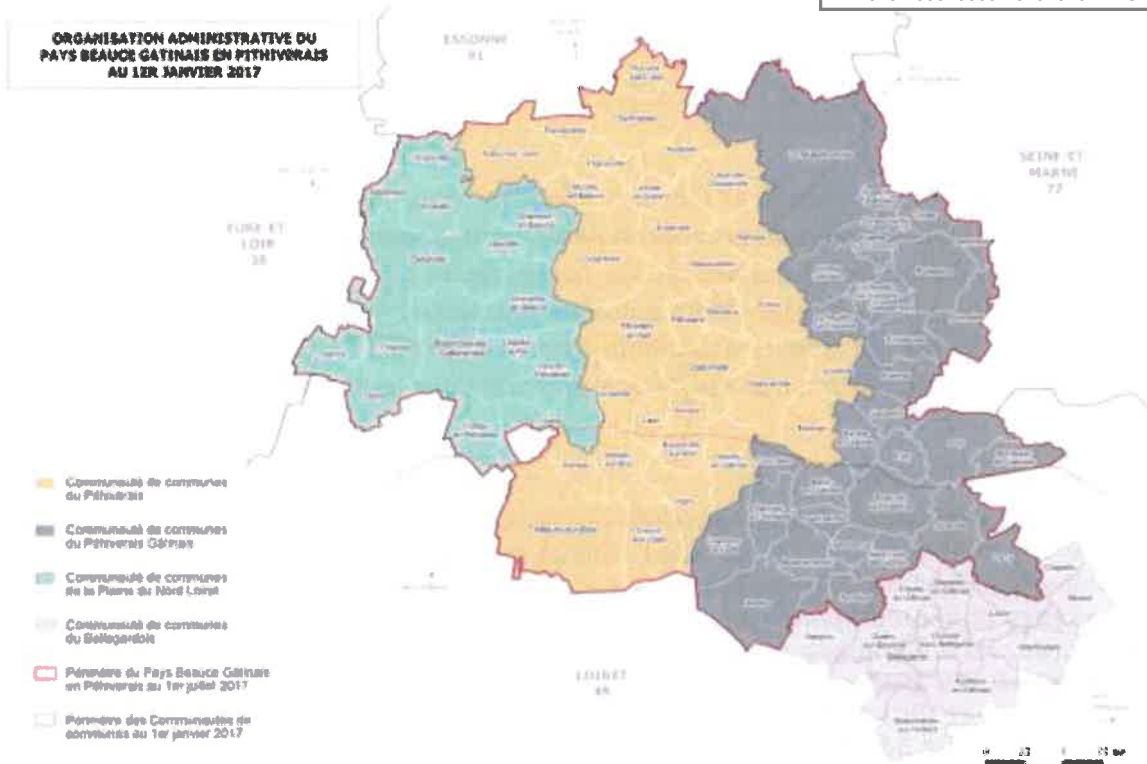
D'une superficie de 1 174,4 km<sup>2</sup>, Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, se situe au Nord-Ouest du Département du Loiret, en Région Centre-Val de Loire. Bordé par les départements d'Eure-et-Loir à l'Ouest, de l'Essonne au Nord et de la Seine-et-Marne à l'Est, il est situé à environ 100 km de Paris.

Le périmètre du SCoT est composé de 78 communes regroupées en 3 Communautés de Communes, suite aux fusions intervenues le 1er janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe :

- La Communauté de commune du Pithiverais (31 communes) est issue de la fusion des Communautés de communes de Beauce et du Gâtinais, du Plateau Beauceron et du Cœur du Pithiverais.
- La Communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais (32 communes) est issue de la fusion des Communautés de communes des Terres Puiseautines et du Beaunois. La commune nouvelle Le Malesherbois a également rejoint ce nouvel EPCI.
- La Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (15 communes) reste quant-à-elle inchangée.

---

<sup>1</sup> Article L141-3 du Code de l'Urbanisme



Source : Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

**Afin d'obtenir une analyse plus fine, l'étude a été réalisée au niveau des 7 EPCI avant fusion, comme indiqué sur la carte suivante :**

**Communautés de communes du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais**



## Glossaire

**AFR:** l'Association Foncière de Remembrement

**APE:** Activité Principale d'Exploitation

**BAC:** Bassins d'Alimentation de Captage

**CIPAN:** Cultures Intermédiaires Piège A Nitrates

**CUMA :** Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles

**DGFIP:** Direction Générale des Finances Publiques

**DREAL:** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**OUGC:** Organisme Unique de Gestion Collective

**PAC :** Politique Agricole Commune

**RPG :** Registre Parcellaire Graphique

**SAGE:** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SAU:** Surface Agricole Utile

**SCoT:** Schéma de Cohérence Territorial

**SIE :** Surfaces d'Intérêt Ecologique



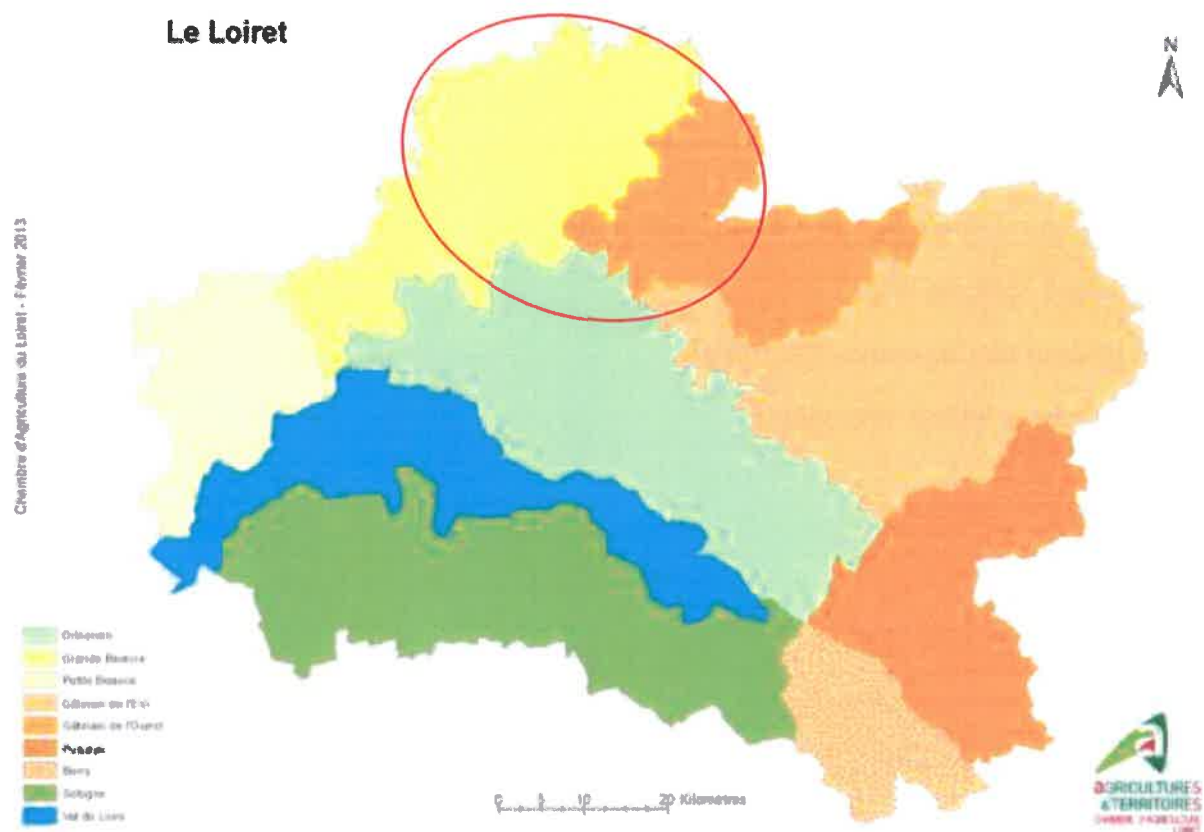
## I. Un territoire majoritairement tourné vers les grandes cultures

### A. Un potentiel agronomique très favorable, valorisé par la maîtrise de l'eau

#### 1) Les sols

Le territoire est étendu sur quatre régions naturelles :

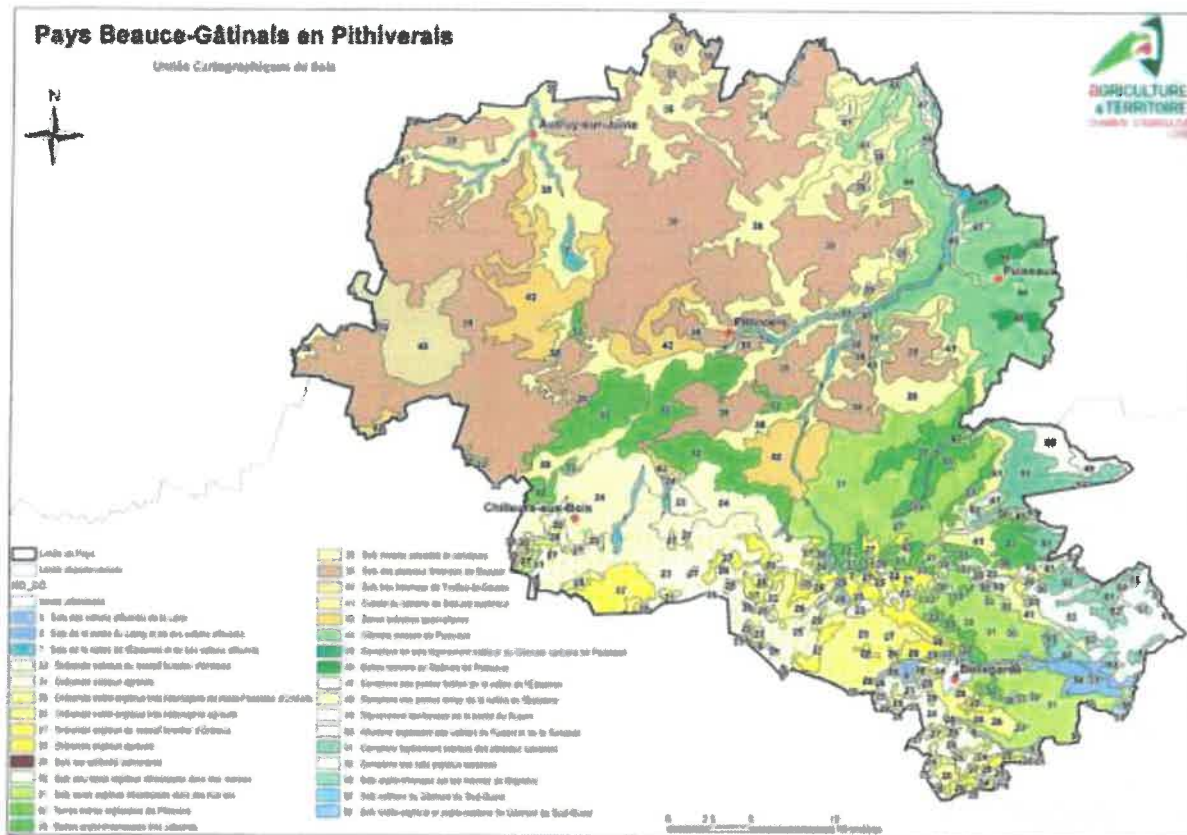
- Le Gâtinais de l'Est
- Le Gâtinais de l'Ouest
- La Grande Beauce
- L'Orléanais



Ces régions naturelles sont définies en fonction de leurs particularités et proposent des activités agricoles adaptées et diversifiées. Elles sont un des éléments de compréhension de la répartition des différentes activités agricoles.

Les sols sont un des points permettant de caractériser les régions naturelles. Ils peuvent être scindés en quatre ensembles :

- au nord-ouest les formations calcaires ou calciques de Grande Beauce ;
- au sud les formations détritiques de l'Orléanais ;
- à l'est les formations du Gâtinais Beauceron ou Gâtinais de l'Ouest ;
- au centre les formations du pourtour de l'Orléanais.



Les données sur les sols proviennent du Référentiel Régional Pédologique de la Région Centre (Anne Richer de Forges, 2008) Les valeurs représentent les unités de sols.

### Les formations de Grande Beauce.

La Grande Beauce est une plaine uniforme et nue entaillée dans la partie nord par les vallées de la Juine et de l'Essonne.

Le substrat géologique de la Grande Beauce est un calcaire continental de Beauce généralement pur compact très filtrant. Ce calcaire est recouvert par des limons de plateaux qui jouent un rôle essentiel sur la qualité agronomique des sols. Cette couverture est rarement supérieure à un mètre. **Son épaisseur déterminera le potentiel des sols car elle est un des facteurs prédominant dans la réserve en eau des sols.**

**Le handicap des faibles réserves en eau des sols moyens et minces est compensé par une irrigation quasi généralisée dans cette région (conf. carte sur la répartition du drainage et de l'irrigation).**

### Les formations de l'Orléanais

La formation de l'Orléanais s'étend parallèlement à la Loire sur une soixantaine de kilomètres entre Gien et Orléans. Les sols se sont formés au Burdigalien (Miocène) sur des matériaux détritiques par dépôt de sédiments deltaïques et détritiques en provenance du Massif Central. Ils ont donné naissance à un réseau complexe de lentilles et de chenaux.

Aussi, différents faciès peuvent se succéder très rapidement, verticalement et horizontalement entre un pôle sableux et un pôle argileux.

La caractéristique principale de cet ensemble est la présence d'**hydromorphie** dû à des niveaux argileux ou argilo sableux peu perméable à profondeur variable.

L'eau de pluie ne pouvant s'infiltrer en profondeur, elle forme une nappe perchée temporaire dans les niveaux plus perméable de surfaces sables et les labours des sols sablo-argileux ou argilo-sableux. **Le drainage - fortement développé - a permis une meilleure mise en valeur de ces terres.**

En plus de l'hydromorphie, on observe, dès la surface dans les sols sableux, de faibles teneurs naturelles en éléments minéraux d'où des pH naturellement acides. La mise en valeur est passée aussi par des chaulages afin d'atteindre des valeurs minimum de pH de 6.

Les sols argilo-sableux ou argileux sont plus riches mais on retrouve la nécessité de chauler. **Les structures de ces faciès sont généralement fragiles, d'où des tassements et de la battance.**

Les sols sableux possèdent aussi une réserve en eau faible, d'où un besoin d'irrigation, mais dans ce secteur la ressource en eau est moins facilement mobilisable qu'en Beauce.

**Ces handicaps et leurs potentiels faibles sont à l'origine du maintien de la forêt sur ces sols.**

#### ***Le Gâtinais Beauceron (zone de Puiseaux)***

C'est un plateau dont l'altitude diminue du nord au sud. Ce plateau est parsemé de buttes témoins.

Autour de Puiseaux nous observons des sols limono argileux calcaires ou calciques reposant sur le calcaire du Gâtinais à plus de 60 cm. Comme leurs homologues sur la formation de Beauce, **leur potentiel est important** (texture équilibrée, pH neutre ou basique, riche en potasse, bonne structure).

Dans cette zone sur les buttes témoins les sols sont amincis. Ce sont des sols minces très calcaires, sains, mais séchant et souvent caillouteux. **Leur potentiel est limité par une réserve en eau faible.**

#### ***Les formations du pourtour de l'Orléanais***

Cette formation est mise à part car elle fait la transition entre l'Orléanais et la Beauce ou le Gâtinais.

Les sols sont tous calcaires en profondeur, de texture le plus souvent argileuse à argileuse lourde (de 40 à 70% d'argile). En position plane les sols sont parfois décarbonatés en surface et présentent un caractère et un comportement vertique<sup>2</sup> prononcé (faces de glissement, fentes de retraits estivales). Ils peuvent présenter un caractère très noir sur une grande profondeur. Ils ont des pH neutres à basiques et une forte capacité de rétention des éléments minéraux et de l'eau.

**Après limitation de l'hydromorphie par drainage, ces sols ont un bon potentiel, bien qu'ils soient difficiles à travailler (labour à l'eau).** Quelques butes résiduelles signalent des faciès calcaires plus résistants donnant des sols minces calcaires de type rendzines. Localement une charge en sable en surface peut être notée.

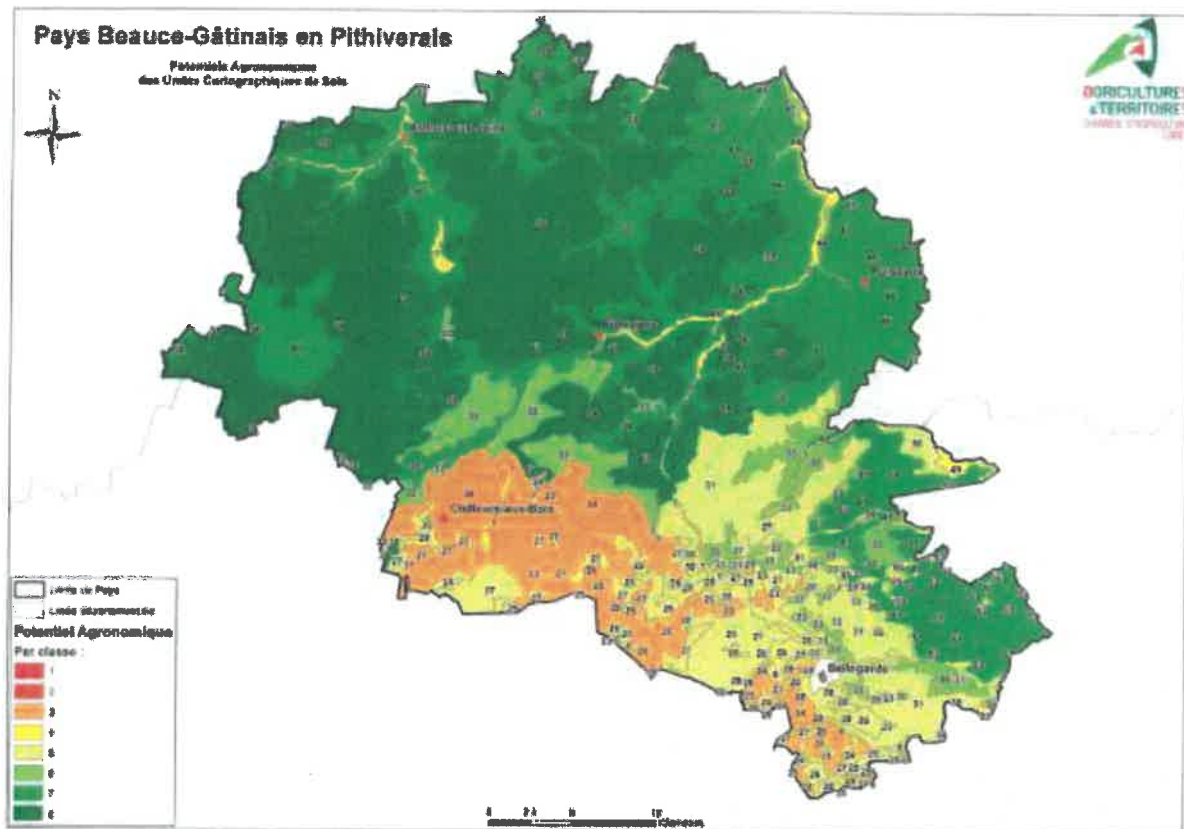
#### ***En résumé***

---

<sup>2</sup> Comportement vertique : est l'objet de mouvements verticaux déterminés par le retrait et le gonflement des argiles.

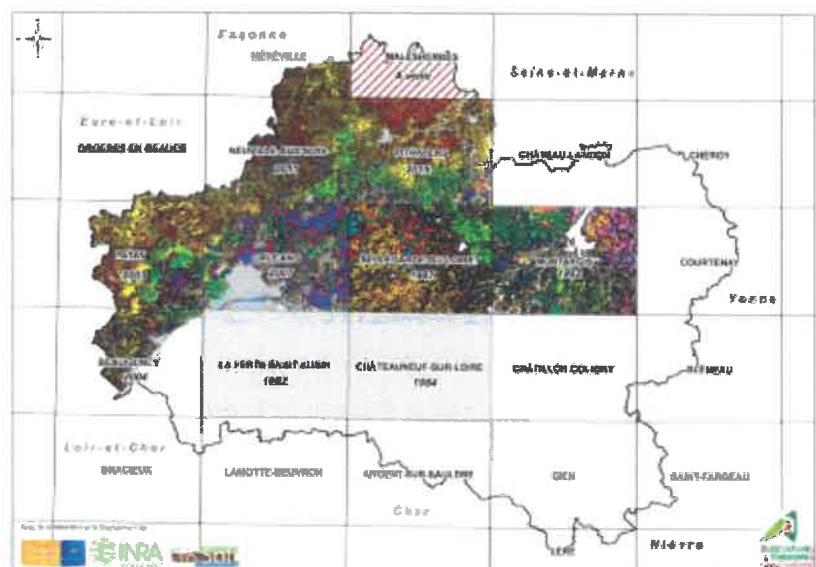


Ces caractéristiques peuvent être résumées avec la carte suivante de potentiel des sols, où les meilleurs potentiels agronomiques pour les grandes cultures correspondent à la classe 8 (source : Chambre d'agriculture du Loiret).



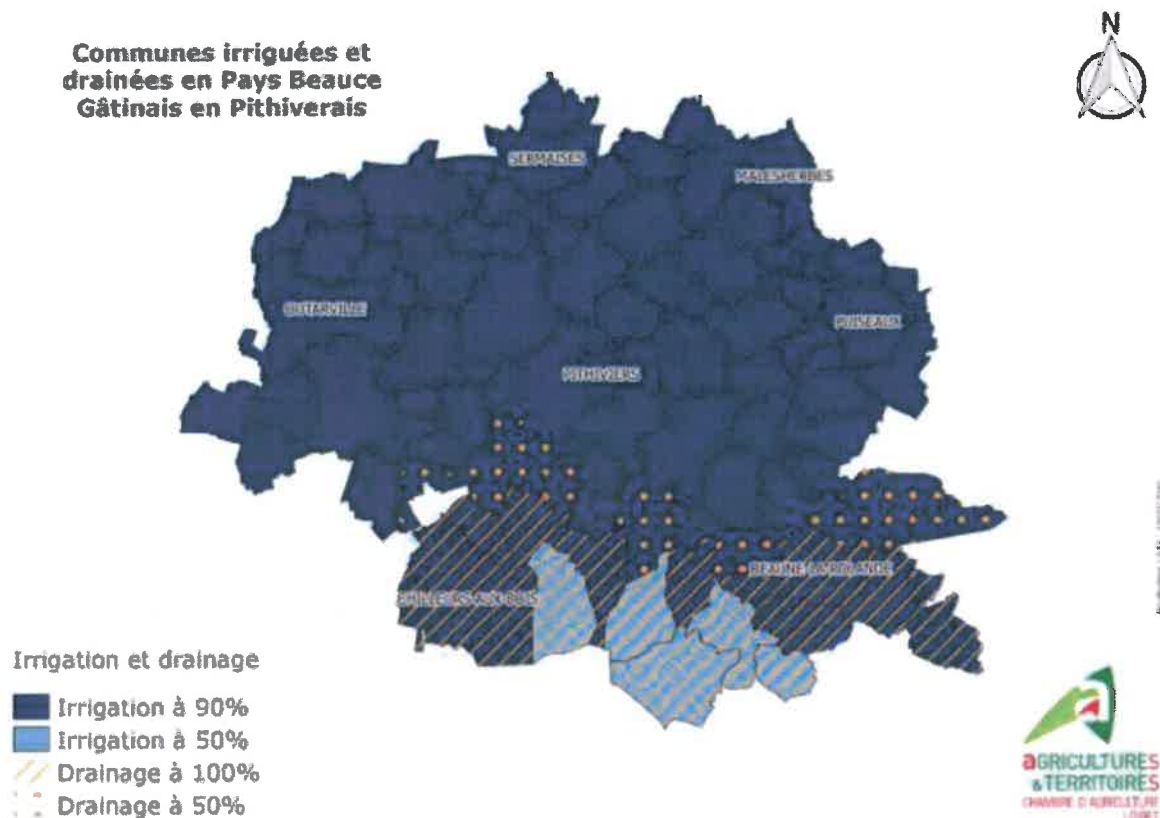
La majorité du Pays est également cartographié au 1/50 000 dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture. Les secteurs cartographiés ou en cours sont présentés dans la carte ci-contre.

Les documents d'urbanismes communaux ou intercommunaux pourront s'y référer afin d'identifier les types de sols concernés par les projets d'aménagement.



## 2) Une gestion de l'eau indispensable à la diversité des productions

La carte ci-dessous permet d'observer la répartition du drainage et de l'irrigation au niveau communal (source : Chambre d'agriculture).



L'eau ressort comme un fort enjeu dans le Pithiverais, que ce soit en termes d'irrigation ou de drainage. Deux zones se distinguent :

- une au nord, fortement irriguée et non drainée ;
- une au sud, fortement drainée et associée à une irrigation partielle.

Cette répartition s'explique notamment par les caractéristiques des sols, présentées plus haut.

L'irrigation sur le nord du Pays est possible grâce aux nombreux forages présents, gérés individuellement ou en CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de Beauce fixe des volumes prélevables annuels pour l'irrigation en fonction de différents secteurs de gestion (le bassin du Fusin, le Montargois, la Beauce Blésoise et la Beauce centrale pour le Département du Loiret) pour les eaux souterraines, ou par cours d'eau pour les eaux superficielles. Concernant les eaux souterraines, le volume prélevable en Beauce centrale est de 134,1 millions de m<sup>3</sup> et de 22,6 Mm<sup>3</sup> pour le Bassin du Fusin dans le Loiret.

Une gestion collective des prélèvements pour l'irrigation par un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) permet de déterminer les quotas d'eau par agriculteur. Lors de l'installation d'un agriculteur, suivant une clé de répartition dont l'assolement fait partie, un volume prélevable est attribué à l'exploitant. Ce volume est transmis avec l'exploitation.

Les quotas peuvent être modulés en début de campagne en fonction du niveau de la nappe. Des restrictions peuvent s'appliquer en cours de campagne en fonction du débit des cours d'eau. Sur le territoire deux OUGC sont présents : celui de la Beauce Centrale et celui du Fusain au sud-est.

Une question se pose aujourd'hui concernant l'avenir des drainages, qui sont de moins en moins entretenus du fait de la réglementation. A ceci s'ajoute le raccordement de particuliers ne faisant pas partis d'Associations Foncières de Remembrement (AFR) qui gèrent les installations communes de drainage (collecteurs fossés). Ces raccordements d'eaux pluviales saturer les réseaux agricoles alors que les privés ne participent pas financièrement à l'entretien des aménagements.

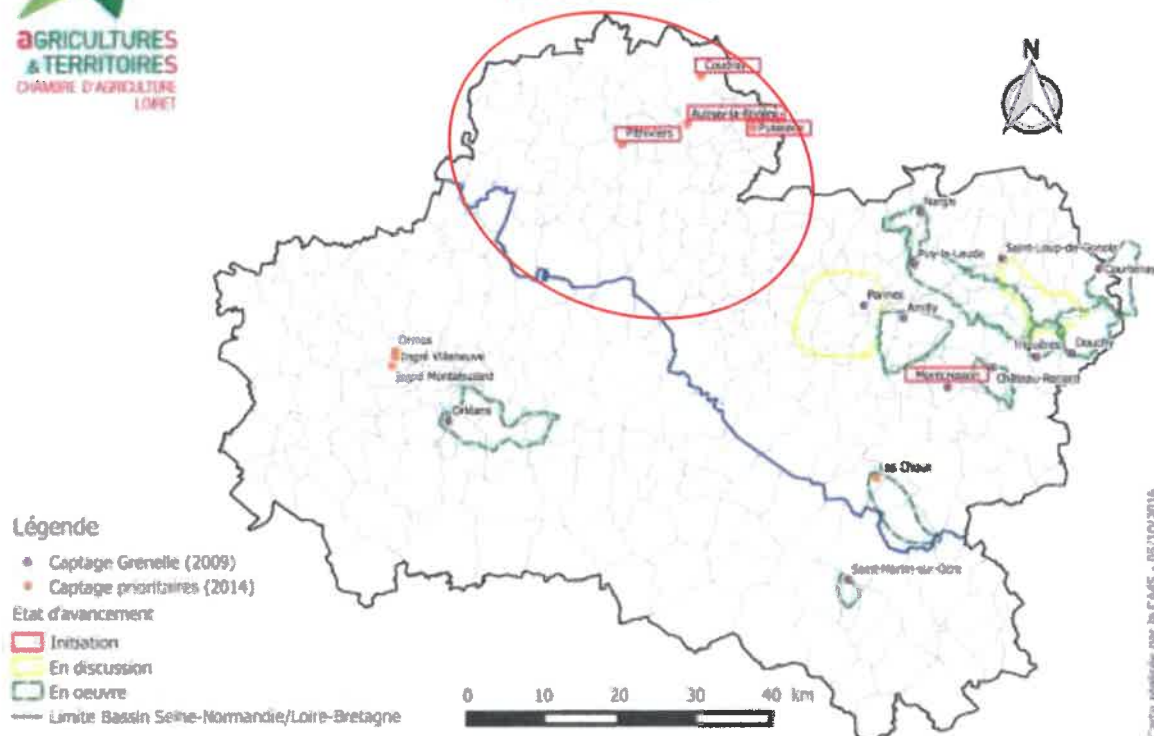
L'accès à l'eau permet d'assurer le rendement, la qualité et la diversité des cultures. Actuellement, dans le Pays, six Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) sont en cours d'initiation sur les communes d'Aulnay-la-Rivière, Marsainvilliers, Le Malesherbois (forages de Coudray et de Vauluizard), Pithiviers et Puiseaux. Un BAC a pour objectif de maintenir une bonne qualité de l'eau prélevée pour la consommation.

***Point de vigilance :*** Lors de la mise en place des BAC, il sera indispensable sur le territoire de trouver un compromis entre le maintien d'une agriculture à forte valeur ajoutée et la préservation de la qualité de l'eau. Par exemple, la filière blé dur, qui doit présenter un fort taux de protéines, nécessite des apports en matière azotée. Sans ces apports, la filière pourrait nettement reculer dans le Pays.

Sur le territoire, le BAC d'Aulnay-la-Rivière en est à la phase de délimitation du périmètre, tandis que ceux de Coudray et de Vauluizard ont eu leur réunion de lancement en mai 2016. La consultation de bureaux d'études est en cours sur Marsainvilliers, Pithiviers et Puiseaux.



## Bassin d'Alimentation de Captage Etat d'avancement



Le BAC de Marsainvilliers n'apparaît pas sur la carte car son initiation résulte d'une démarche volontaire.

### 3) Une utilisation optimale de la Surface Agricole Utile (SAU) disponible

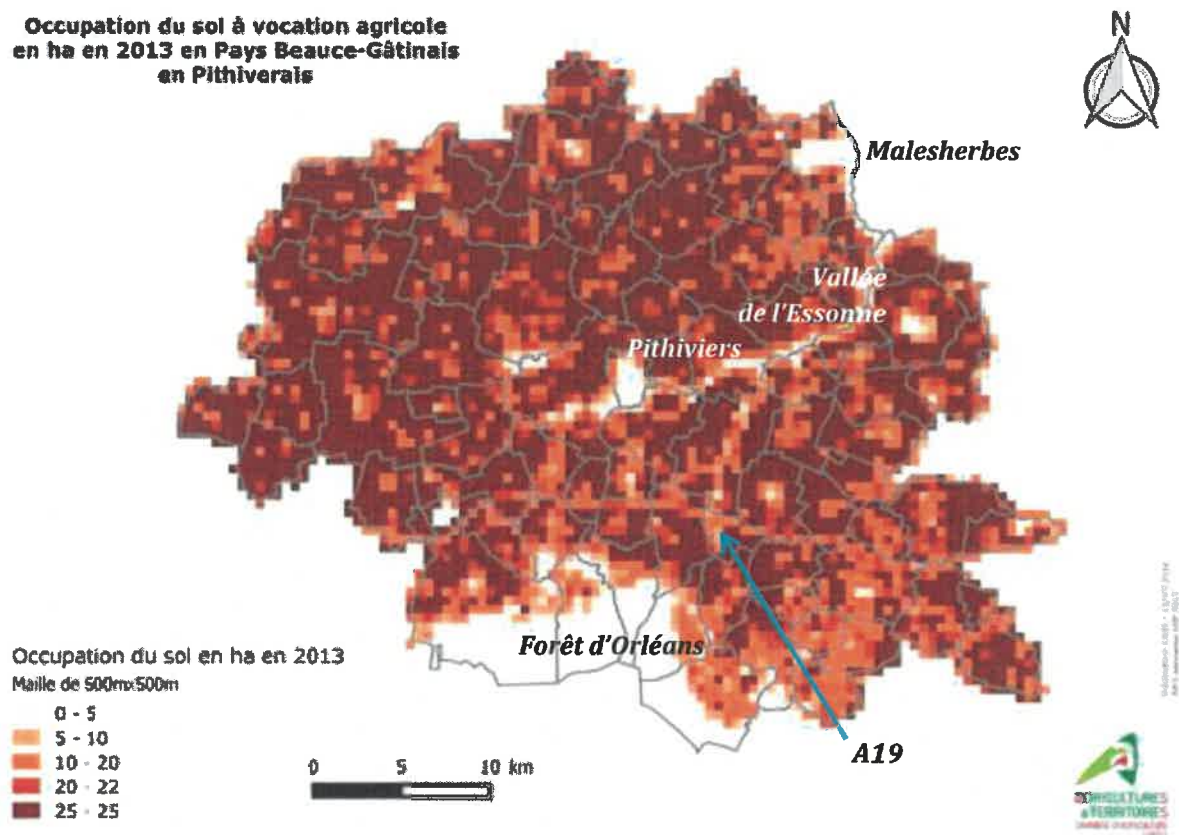
Le territoire consacré à l'agriculture au sein du Pays a pu être déterminé à l'aide du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2013. Le RPG est composé des îlots déclarés annuellement par les agriculteurs à la Politique Agricole Commune (PAC).

Sur les 117 284 ha que compte le Pays, 92 621 ha sont en surface agricole. Le taux d'occupation agricole est donc de 79%, contre 52% au niveau départemental, ce qui montre la place prépondérante de l'agriculture dans le Pithiverais. La carte ci-dessous présente l'occupation des sols au travers d'un carroyage<sup>3</sup> de 500 m de côté.

<sup>3</sup> La méthode du carroyage consiste à couvrir le territoire d'une grille régulière composée de carrés. Ces derniers sont représentatifs de l'occupation du sol sous-jacente. Ce procédé cartographique permet de masquer le dessin des îlots et du parcellaire en général, ces derniers n'étant pas pertinents à l'échelle du SCoT. Le carroyage permet également de ne pas perdre d'information, l'intégralité des données parcellaires étant transférée au carreau.



**Occupation du sol à vocation agricole  
en ha en 2013 en Pays Beauce-Gâtinais  
en Pithiverais**



Si l'on regarde dans le détail, on distingue une occupation agricole inégale :

-Une grande majorité du Pays se dessine avec un taux d'occupation agricole du sol allant jusqu'à 100% (25ha par carreau). Un fort taux d'occupation agricole du sol est observé au nord nord-ouest, correspondant à la région naturelle de Grande Beauce, qui se prête tout particulièrement à la polyculture avec des productions à forte valeur ajoutée.

-A l'inverse, certaines zones présentent des taux d'occupation du sol moins importants. C'est le cas :

- des vallées, notamment celles de l'Essonne et de l'Œuf ;
- de l'agglomération de Pithiviers ;
- des massifs forestiers ; principalement la forêt d'Orléans au sud-ouest mais également les bois de Bel Ebat (Pithiviers le Vieil) et de Malesherbes ;
- de l'autoroute A19. que l'on voit se dessiner d'est en ouest au sud du Pays.

Sur la Communauté de communes du Beaunois, dans le Gâtinais de l'Ouest, l'occupation du sol paraît plus hétérogène avec des unités de 5 à 10 ha. Cela souligne le caractère moins spécialisé de cet espace, où l'on rencontre plus d'éléments topographiques (haies, bosquets, landes...). La lisière de la forêt d'Orléans apparaît également comme une zone de transition avec une occupation agricole du sol moins marquée.

Ces éléments participent à la diversité des paysages du Pithiverais.

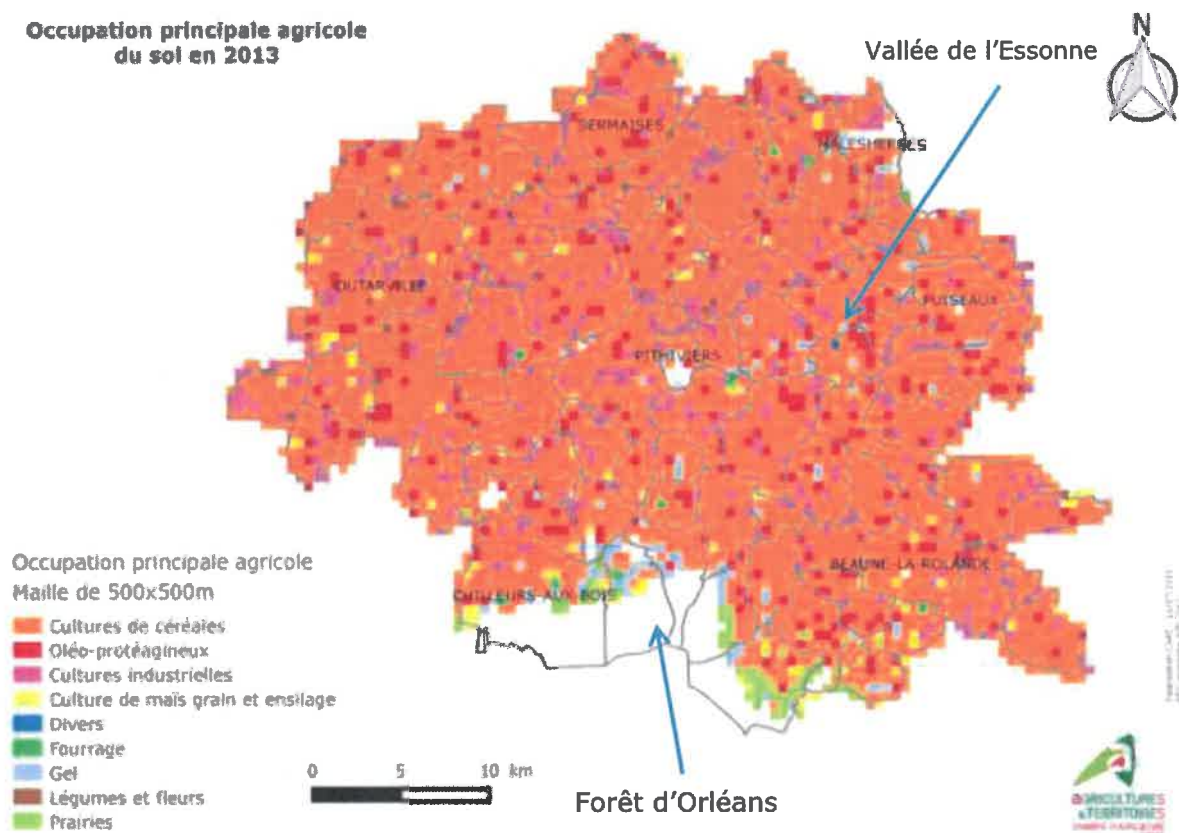


## B. Un territoire spécialisé dans la grande culture et les cultures industrielles

### 1) L'occupation principale et son évolution

La carte d'occupation principale agricole du sol présente, selon un code couleur, l'activité majoritaire observée sous des carrés de 500 m de côté pour l'année 2013. Certaines cultures, toujours minoritaires dans un carré, n'apparaîtront donc pas sur cette carte.

Occupation principale agricole  
du sol en 2013



La production céréalière (en orange) - principalement du blé et de l'orge - est prédominante. Comme vu précédemment le potentiel agronomique pour les grandes cultures est optimum sur une grande majorité du Pays.

Les surfaces en gel, en prairies, ou en fourrage se situent en lisière de la forêt d'Orléans. On y retrouve également une présence plus marquée de maïs grain ou ensilage. Cette zone, au potentiel agronomique plus faible, est donc valorisée par de l'élevage.

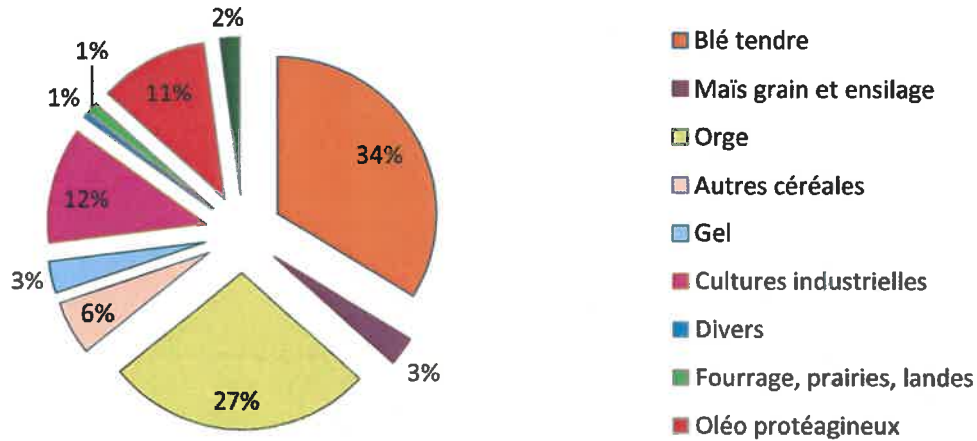
On observe également, le long des tracés des principaux cours d'eau, une présence plus marquée de surfaces en gel. Cependant, contrairement à d'autres territoires (Montargois), les prairies et fourrages sont sous-représentés. On peut donc en conclure que les coteaux des vallées sont des secteurs cultivés sur le Pithiverais.

Les surfaces en cultures industrielles (en violet) correspondent essentiellement à la betterave sucrière, soit 12 % de l'assolement. L'implantation de trois sucreries (Artenay, Corbeilles et Pithiviers), les terres favorables ainsi que l'irrigation expliquent cette proportion. Aujourd'hui, les agriculteurs du Pays considèrent que le maximum de

production en betterave est pratiquement atteint (plus de terres au potentiel agronomique suffisant disponibles).

## 2) La répartition de la SAU

### Répartition de la SAU en Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais



Données : RPG 2013

Le graphique ci-dessus représente la répartition des surfaces agricoles pour le Pays. Les trois cultures faisant partie de la rotation « classique », blé, orge et colza, sont parmi les cultures les plus implantées avec 78% de l'assolement. Les terres sont peu mises en gel afin de permettre une utilisation optimum de toutes les surfaces. Les cultures industrielles composent également une grande part de l'assolement. Dans les cultures spécialisées on retrouve, entre autre, les légumes de plein champ tels que les pommes de terre, les oignons et les échalotes.

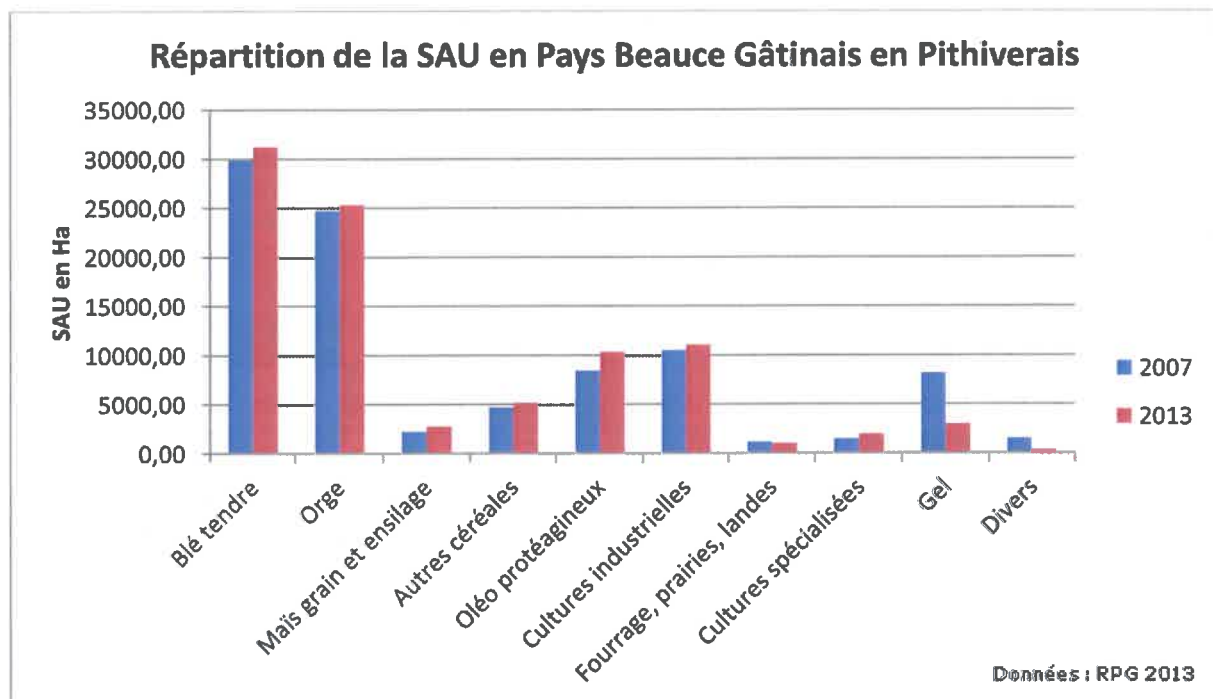
**Tableau 1: Répartition de la SAU par Communauté de Communes en 2013 (données: RPG2013)**

Cultures	Blé tendre	Orge	Maïs grain et ensilage	Autres céréales	Oléo protéagineux	Cultures industrielles	Fourrage, prairies, landes	Gel	Cultures spécialisées	Divers
Communauté de communes										
De Beauce et du Gâtinais	36%	25%	3%	5%	11%	12%	1%	4%	2%	0%
Beaunois	33%	27%	4%	6%	11%	9%	4%	4%	1%	1%
Le cœur du Pithiverais	35%	30%	2%	4%	8%	16%	1%	3%	1%	1%
Malesherbois	35%	31%	2%	2%	11%	12%	1%	4%	2%	1%
Plaine du Nord Loiret	31%	26%	4%	9%	10%	13%	0%	2%	4%	1%
Plateau Beauceron	34%	28%	3%	6%	11%	12%	0%	2%	3%	0%
Terres Puiséautines	34%	31%	0%	1%	15%	12%	0%	5%	0%	0%
<b>Pays</b>	<b>34%</b>	<b>27%</b>	<b>3%</b>	<b>6%</b>	<b>11%</b>	<b>12%</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>0%</b>
<b>Loiret</b>	<b>30%</b>	<b>18%</b>	<b>12%</b>	<b>7%</b>	<b>12%</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>	<b>5%</b>	<b>2%</b>	<b>1%</b>

Le tableau ci-dessus présente par Communauté de Communes la répartition de la Surface Agricole Utile (SAU). Les données en rouge représentent les valeurs minimum et celles en vert les valeurs maximum. Aucun EPCI ne se démarque par rapport à la répartition de l'assolement du Pays, mais des disparités sont visibles avec le Département. La culture d'orge est, par exemple plus présente sur le Pays (27%) que sur le Département (18%), tout comme les cultures industrielles, représentées majoritairement par la betterave. A l'inverse, on trouve moins de maïs et des surfaces en gel plus faibles.

Si l'on observe les différences entre Communautés de communes :

- L'importance des zones dédiées à la betterave sur le Cœur du Pithiverais peut s'expliquer par la proximité immédiate de la sucrerie de Pithiviers-le-Vieil, qui facilite la collecte.
- Le maïs grain et ensilage est plus présent sur le Beunois ainsi que sur la Plaine du Nord-Loiret. En plus du maïs ; la présence plus marquée de surfaces en prairies et fourrage sur le Beunois illustre la présence d'élevage, notamment sur la lisière de la forêt d'Orléans.
- Compte tenu de leur potentiel agronomique, le Plateau Beauceron et de la Plaine du Nord Loiret ont des surfaces en gel plus faibles qu'ailleurs. Le gel n'étant plus obligatoire, les agriculteurs préfèrent mettre en place des Cultures Intermédiaires Piège A Nitrates (CIPAN) que des surfaces en gel, les deux étant pris en compte pour les Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE).
- La culture de pomme de terre, catégorisée dans les cultures spécialisées, est également plus présente sur ces deux communautés de communes. La présence d'irrigation, nécessaire pour cette culture, et de terres bien adaptées peuvent expliquer cette répartition. De plus, la culture de pomme de terre est rentable économiquement. A ceci s'ajoute l'implantation d'un acheteur, avec lequel les agriculteurs contractualisent de nombreuses surfaces.

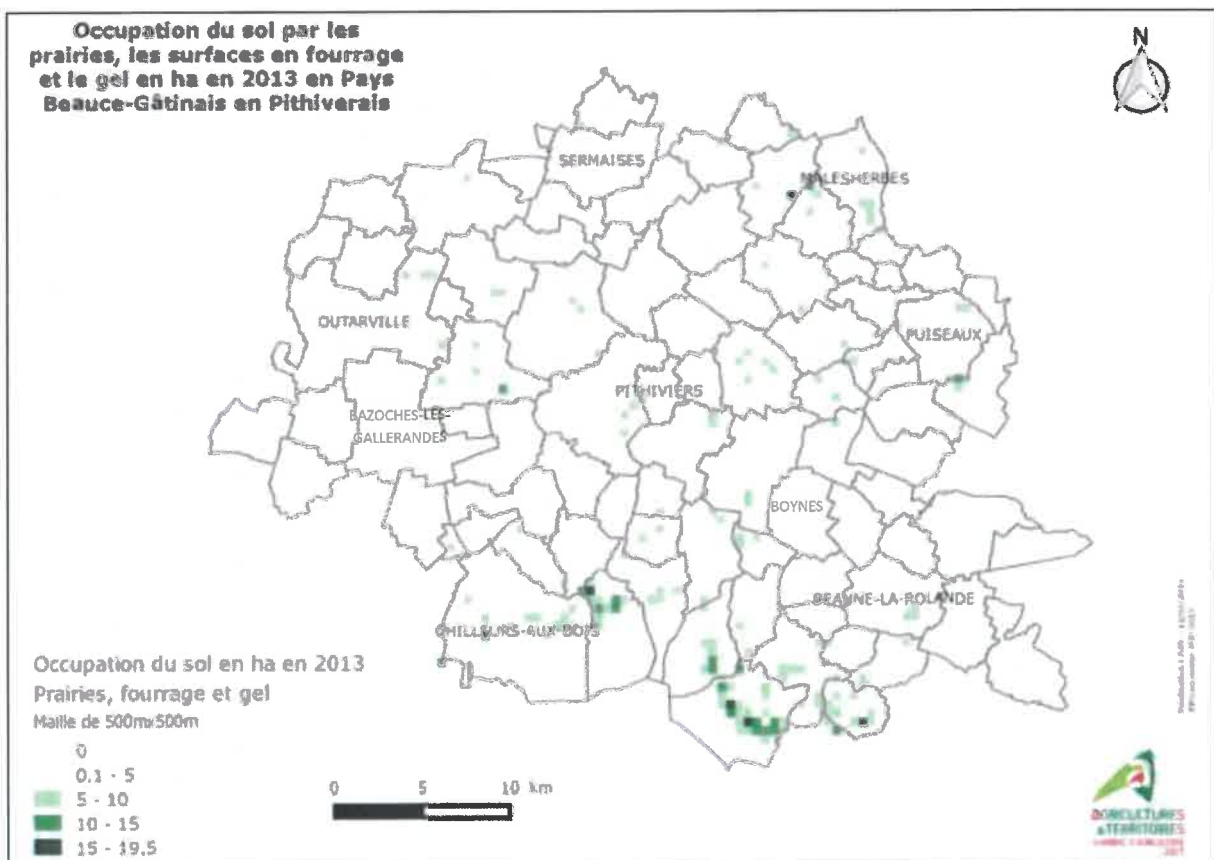
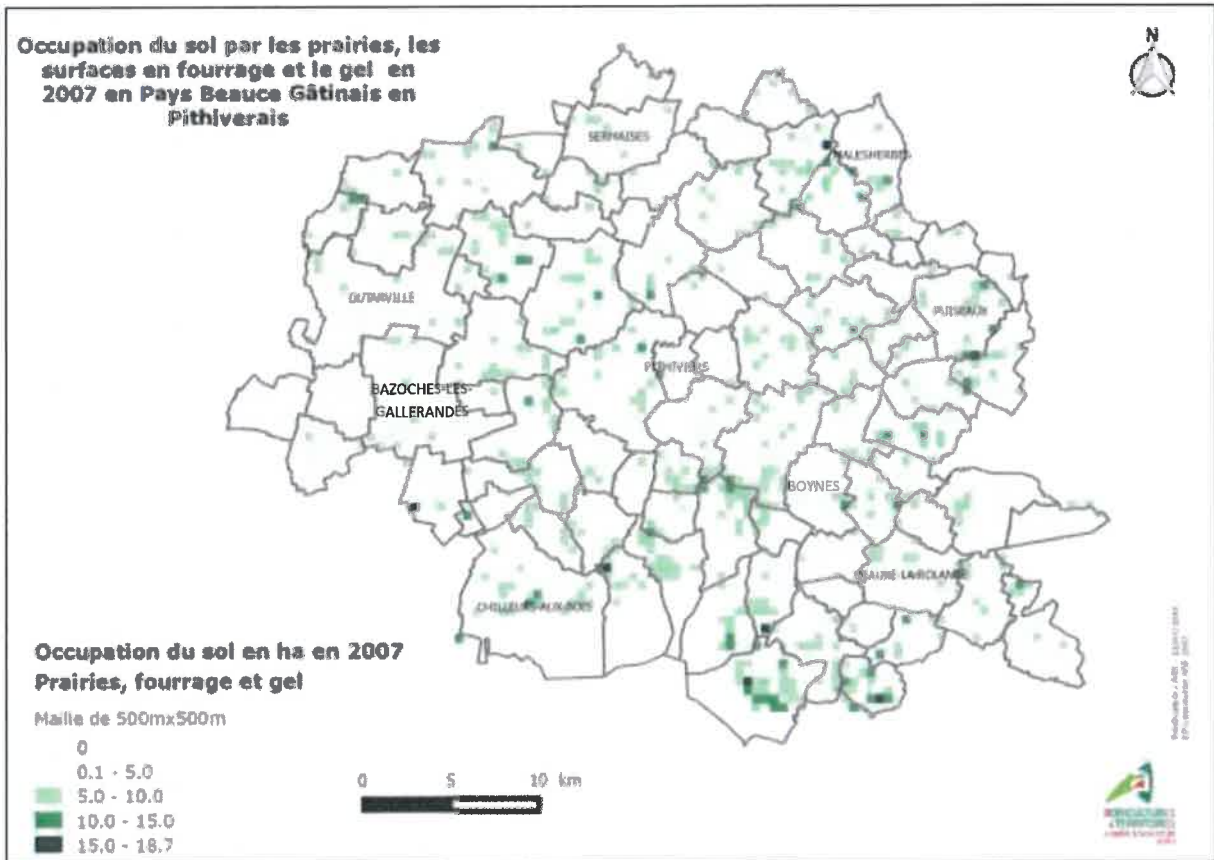


Entre 2007 et 2013 toutes les Communautés de Communes ont vu leurs surfaces agricoles diminuées, une perte globale de 500 ha est observée pour l'ensemble du Pays. La

différence majeure entre les deux années se trouve dans la surface en gel qui a diminué de plus de moitié. Le gel correspond à des surfaces qui sont entretenues une fois par an par broyage. Cette évolution est principalement due aux modifications et obligations de la PAC. Au début des années 2000, la jachère devait représenter 10% de la superficie d'une exploitation pour limiter la production. Courant 2004, le taux a été abaissé à 5%, d'où cette évolution entre 2007 et 2013. Les autres productions ont légèrement augmenté, puisqu'une partie des surfaces gelées ont été remises en culture.

Les deux cartes ci-dessous présentent la répartition des prairies, des surfaces en fourrage et en gel entre 2007 et 2013. En 2007, ces surfaces à vocation agricole sont dispersées de manière hétérogène sur l'ensemble du Pays. Suite aux modifications de la réglementation, les surfaces sont moindres et localisées plutôt en lisière de la forêt d'Orléans. De plus, quelle que soit l'année, en observant uniquement ces surfaces, on ne voit pas apparaître les fonds de vallées. Cela laisse supposer qu'elles ne sont pas entretenues par du pastoralisme.







### 3) Un territoire restructuré, plus fonctionnel et compétitif

Les deux cartes ci-après présentent l'évolution de la taille des îlots entre 2006 et 2015. En 2006, la taille moyenne des îlots était de 4,49 ha. Les aménagements fonciers occasionnés par la construction de l'autoroute A19 en 2009 (21170 ha) et par celui d'Andonville (4000ha) en 2013, ont participé à l'augmentation de la moyenne pour atteindre les 6,69 ha en 2015. Sur Coudray, le remembrement est plus ancien et les améliorations identifiées doivent provenir d'échanges amiables. En plus d'augmenter la taille des parcelles, les aménagements permettent de rapprocher les îlots du siège d'exploitation et entre eux.

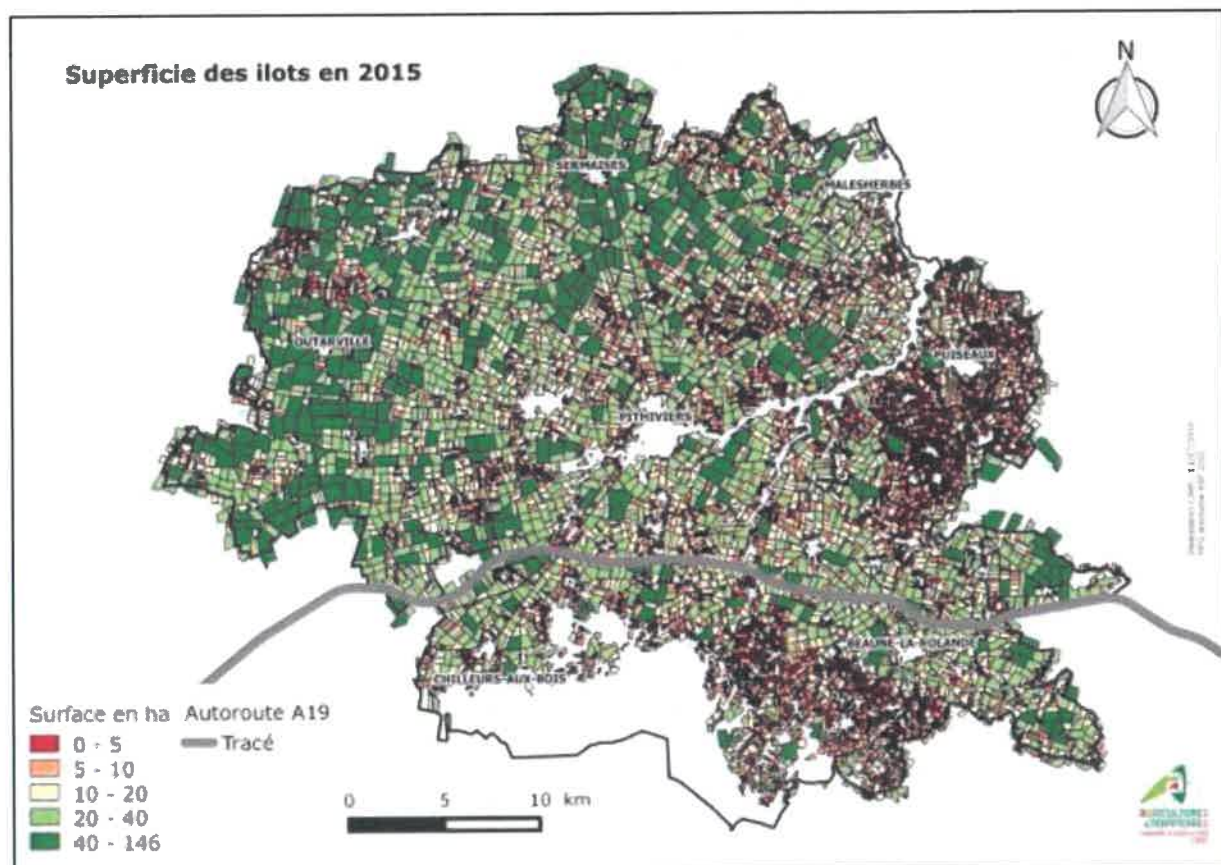
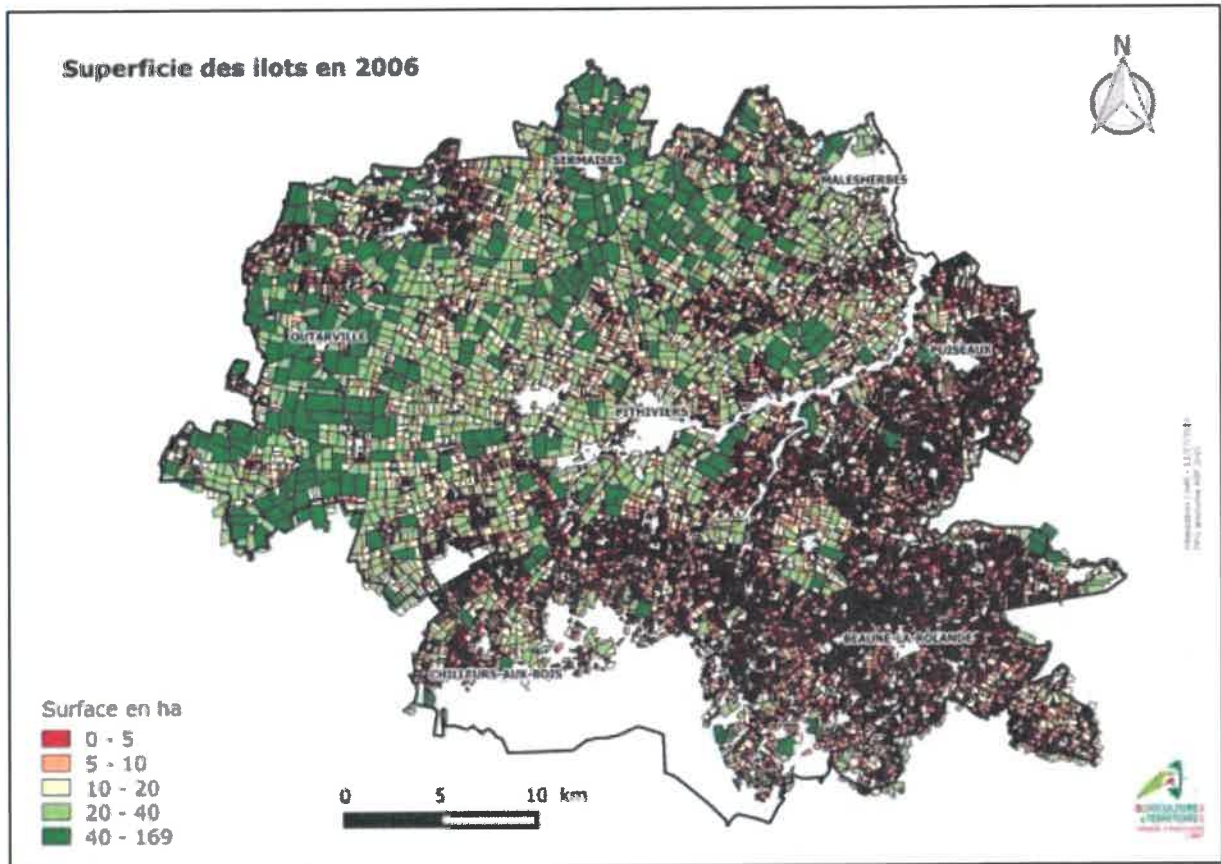
Les aménagements fonciers permettent aux agriculteurs d'améliorer le potentiel économique de leurs exploitations en diminuant leurs charges annuelles. Plus concrètement, une étude réalisée par la Chambre d'agriculture du Loiret a démontré qu'un remembrement permet :

- La baisse des émissions de CO<sub>2</sub> de l'ordre de 12 kg par an et par hectare liée à la réduction des distances parcourues. A l'échelle du Pithiverais, cela représente 302 tonnes de CO<sub>2</sub> non émises ainsi que 331 259€ de charges en moins par an.
- La diminution d'azote, à hauteur de 6kg/ha (soit 151 tonnes d'azote en moins sur le Pays) et une économie de produits phytosanitaires de l'ordre de 5%.
- La diminution de la consommation d'eau d'environ 11%
- L'augmentation des superficies boisées ou en haies.

Les mesures compensatoires, suite à la mise en place de l'autoroute A19, ont donc permis, pour près de 22 000ha, d'améliorer la compétitivité du territoire. De plus, des chemins de pourtours ont généralement été mis en place autour des bourgs, facilitant ainsi la circulation des engins agricoles.

***Point de vigilance :*** Dans le cadre de futurs projets d'aménagements, la préservation des surfaces remembrées et des chemins de pourtours sera un enjeu.

Des aménagements fonciers sont actuellement programmés ou en cours sur le secteur de Puiseaux.

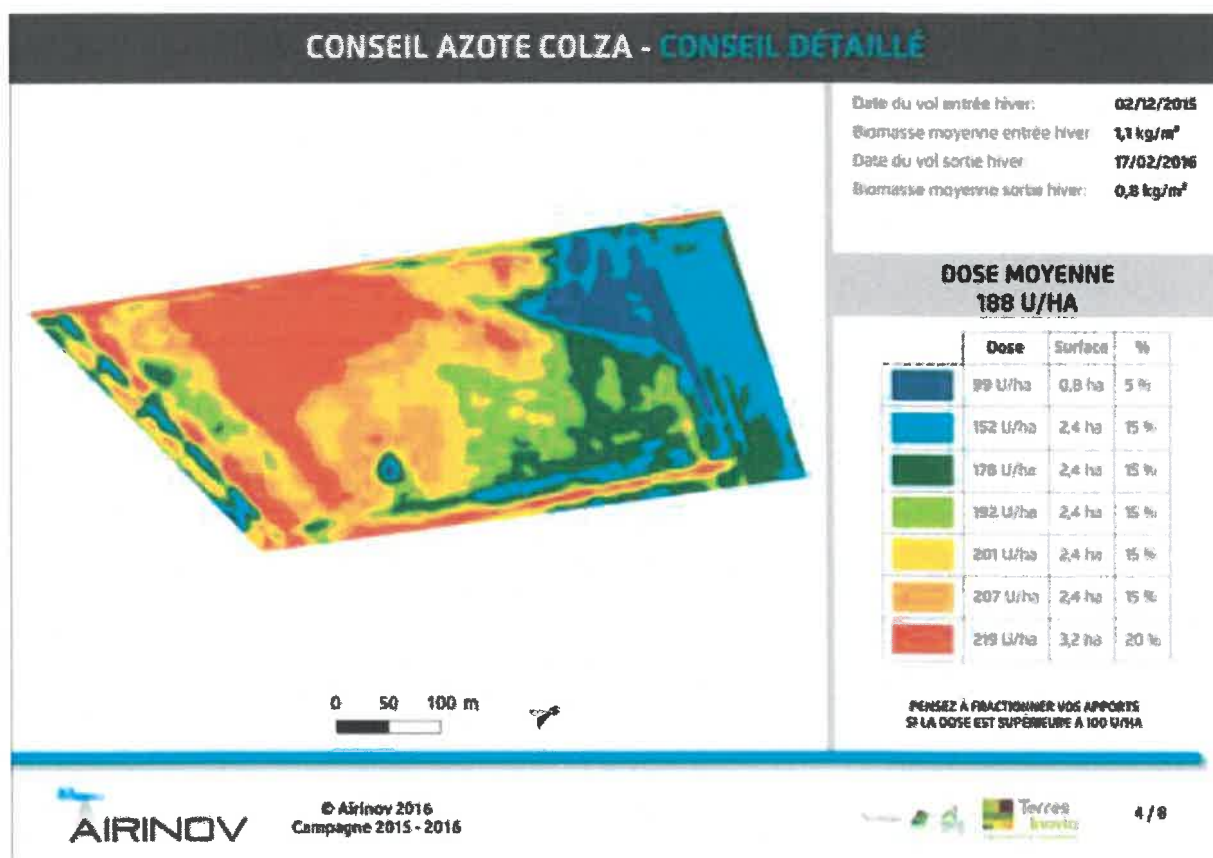


## C. Vers une agriculture plus durable

### 1) La maîtrise des intrants par l'agriculture de précision

L'agriculture de précision est un principe de gestion à la parcelle, qui prend en compte les variations intra-parcellaire et permet de moduler l'apport en intrant en fonction des différentes spécificités. Les objectifs sont d'améliorer l'efficacité de ces intrants dans le but d'obtenir de meilleurs rendements, de réduire les charges opérationnelles et de préserver l'environnement.

Plusieurs outils aident aujourd'hui à la décision, dont le drone et le satellite. Par exemple, l'apport d'engrais azoté est un des facteurs qui peut être modulé en cours de campagne grâce à une de ces deux technologies. La biomasse et l'azote absorbés sont identifiés grâce à des capteurs. Un logiciel analyse les données et propose une répartition de l'engrais à apporter sur la parcelle. Ci-dessous, un exemple de carte de préconisation d'apport d'engrais azoté sur une parcelle de colza.



(Source : Chambre d'agriculture du Loiret)

Si l'agriculteur est équipé d'un GPS qui est relié à un épandeur, la quantité apportée est répartie au plus juste des besoins intra-parcellaire. Les doses sont ainsi épandues en fonction des besoins réels de la culture en place. Des recherches sont également en cours, afin d'appliquer cette technologie à la lutte contre les adventices et donc réduire l'apport d'herbicides.



## 2) Des projets favorisant la biodiversité

De nombreux projets et études sont en cours sur le Pays, pour favoriser la pérennisation ou la réintroduction de biodiversité dans les systèmes de grandes cultures :

- **Agrifaune** : Afin de favoriser les arthropodes (auxiliaire) et d'augmenter la nourriture pour les poussins de perdrix et de faisans, des essais de semis de trèfle dans les premiers mètres de culture sont menés chez des agriculteurs du territoire. L'impact du broyage des CIPANs avec et sans barre d'effarouchement sur la faune est également étudié.
- **ENI** (Effets Non Intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement) : Il s'agit de suivre la biodiversité dans le cadre du plan Ecophyto 2018. Au total 500 parcelles sont suivies en France. Il s'agit de comparer les différentes pratiques des agriculteurs et de voir les effets sur la biodiversité, suite aux relevés faunistique et floristique. Dans le secteur de Pithiviers, des agriculteurs céréaliers en zone de plaine sont suivis.
- **InterAPI** : projet piloté par l'ITSAP qui visait à étudier l'impact du semis de CIPAN mellifère en zone de plaine sur la mortalité hivernale des abeilles. Résultat de l'étude : d'un point de vue agronomique, plus les CIPANs sont semées tôt, plus ils sont efficaces et le mélange d'espèces est bénéfique. D'un point de vue abeille : les CIPANs étaient colonisées par les abeilles avec une quantité de vitellogénine (corps gras) plus importante sur les zones avec CIPAN, elles ont donc normalement de meilleures chances de passer l'hiver.
- **Observons la biodiversité à la ferme** : projet piloté par l'Association Hommes et Territoires dont les objectifs sont de faire découvrir la biodiversité sauvage qui existe sur les exploitations agricoles, souligner le rôle primordial de l'agriculteur pour la préserver.
- **Ecobordure** : Ecobordure est un outil permettant, à l'échelle d'une exploitation, d'analyser l'état écologique des bordures, de le relier aux pratiques de gestion (structure, entretien de la végétation, pratiques agricoles) et ainsi d'apporter des conseils pour améliorer ces pratiques en faveur de la biodiversité et d'un point de vue agronomique (ex : favoriser les pollinisateurs et/ou gérer les adventices...). Sur le Pays, l'association Hommes et Territoires, l'a expérimenté, en lien avec la Coopérative de Boisseaux.
- **Nichoirs à la ferme** : il s'agit à la fois de préserver l'avifaune (la Chevêche d'Athéna, le Faucon Crécerelle et l'Effraie des Clochers) tout en luttant contre les ravageurs de cultures (campagnols), ces derniers constituant une part importante du régime alimentaire des oiseaux ciblés. L'association Hommes et Territoires travaille avec la Coopérative AgroPithiviers, en vue d'un développement sur son secteur.

Ces initiatives poursuivent l'objectif commun d'identifier des actions adaptées à la spécificité du territoire qu'est la grande culture. Elles doivent également apporter un équilibre en présentant à la fois un avantage pour la biodiversité mais également sur le plan agronomique.

*Dans l'étude Trames Verte et Bleue du Pays, qui décline localement le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Centre Val-de-Loire, il est rappelé l'importance des milieux agricoles dans le fonctionnement des corridors biologiques et dont le rôle peut-être renforcé par le développement d'actions, parmi lesquelles celles listées ci-dessus. Cette étude est disponible sur le site internet du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (rubrique eau et environnement).*

## Synthèse et enjeux :

### Synthèse :

- Une forte présence de l'agriculture, spécialisée dans les grandes cultures (81% de surface en céréales et oléo-protéagineux) avec une répartition globalement homogène sur le territoire,
- Un potentiel agronomique fort, valorisé par la maîtrise de la ressource en eau,
- Une utilisation optimale de la SAU, avec un taux d'occupation agricole de 79% y compris dans les vallées,
- Une amélioration du potentiel économique des exploitations, suites aux remboursements liés à la construction de l'autoroute A19,
- Une meilleure prise en compte des questions environnementales, qui passe par des initiatives locales mais également par des progrès technologiques.

### Enjeux :

- Assumer la fonction de « grenier de la France » au travers de la spécialisation du territoire dans les grandes cultures,
- Préserver le foncier agricole, notamment celui présentant un fort potentiel économique,
- Préserver les outils qui permettent un assolement et une agriculture plurielle sur le territoire (irrigation, drainage...),
- Préserver les terres les plus fonctionnelles, ayant fait l'objet d'investissements récents lors d'un aménagement foncier,
- Être attentif à l'activité agricole lors de projets d'aménagement (circulation, accès aux parcelles et aux fermes, réseaux de drainage...),
- Identifier et développer les mesures favorisant à la fois l'agronomie et la biodiversité, afin d'établir des synergies entre les deux thématiques.



## II. Un profil socio-économique très spécifique

### A. Des exploitations encore nombreuses

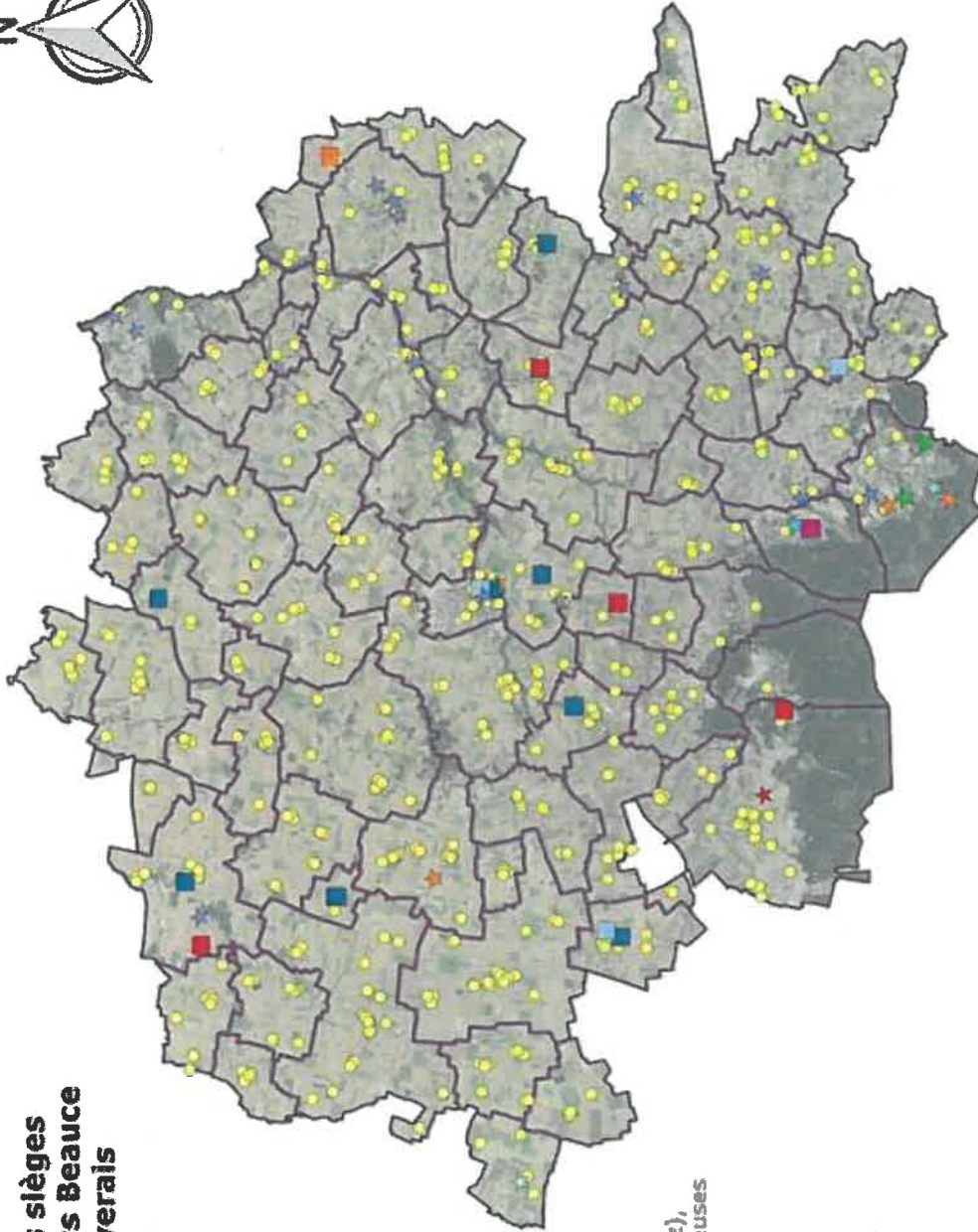
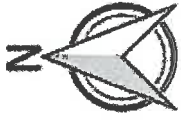
#### 1) Activités principales des exploitations

La cartographie ci-dessous permet de situer les 780 sièges d'exploitations du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, selon les données de la Chambre d'agriculture. Ils ont été classés en fonction de leur code APE (Activité Principale d'Exploitation). **94% des exploitations sont en système d'exploitation de cultures de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses** (en jaune sur la carte), **contre 3% pour l'élevage**. On observe une diversification des systèmes d'exploitation lorsqu'on se rapproche de la lisière de la forêt orléanaise, au sud.

## Représentation des sièges d'exploitation en Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

### Classification des sièges d'exploitation en fonction de leur activité principale

-  Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
-  Élevage de vaches laitières
-  Élevage d'autres bovins et de buffles
-  Élevage d'ovins et de caprins
-  Élevage de chevaux et d'autres équidés
-  Élevage de chevaux et d'autres équidés
-  Élevage d'autres animaux
-  Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
-  Autres cultures non permanentes
-  Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
-  Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
-  Reproduction de plantes



Atlas des CAPS - 2018  
Source : INSEE 2010 - XN



0 5 10 km

Envoyé en préfecture le 18/10/2019

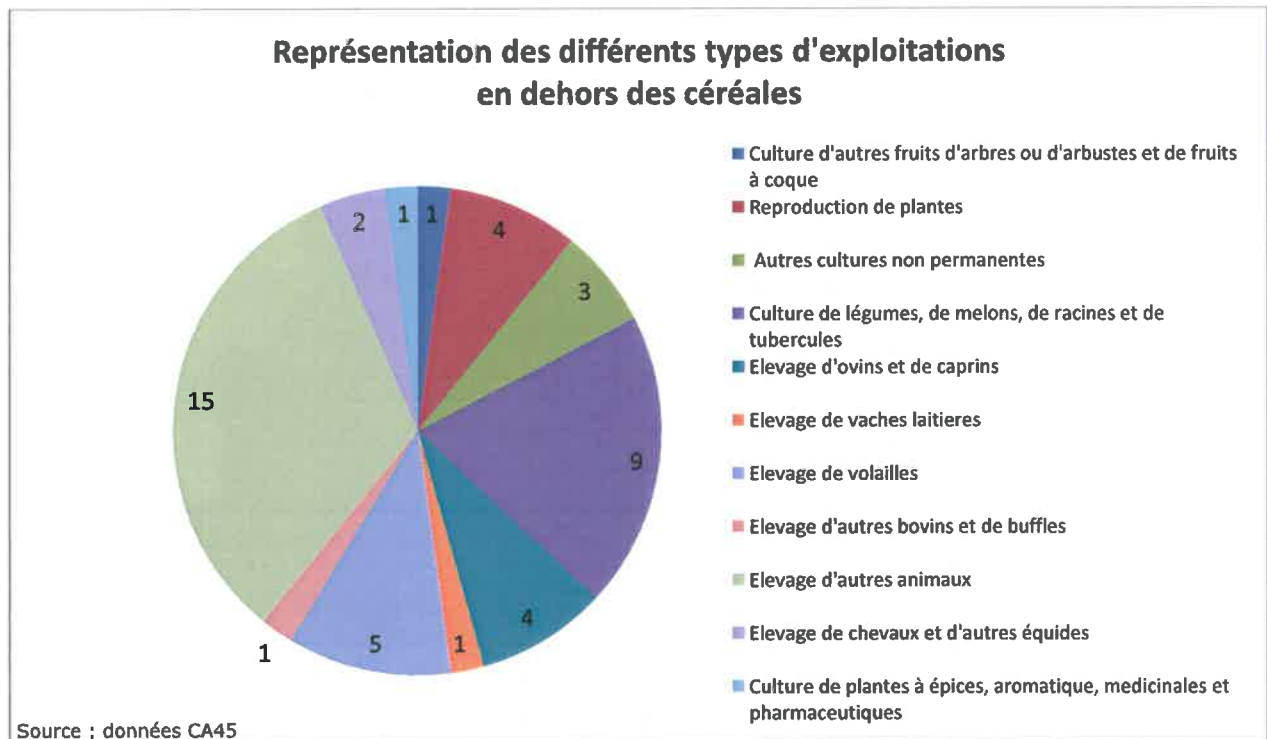
Reçu en préfecture le 18/10/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

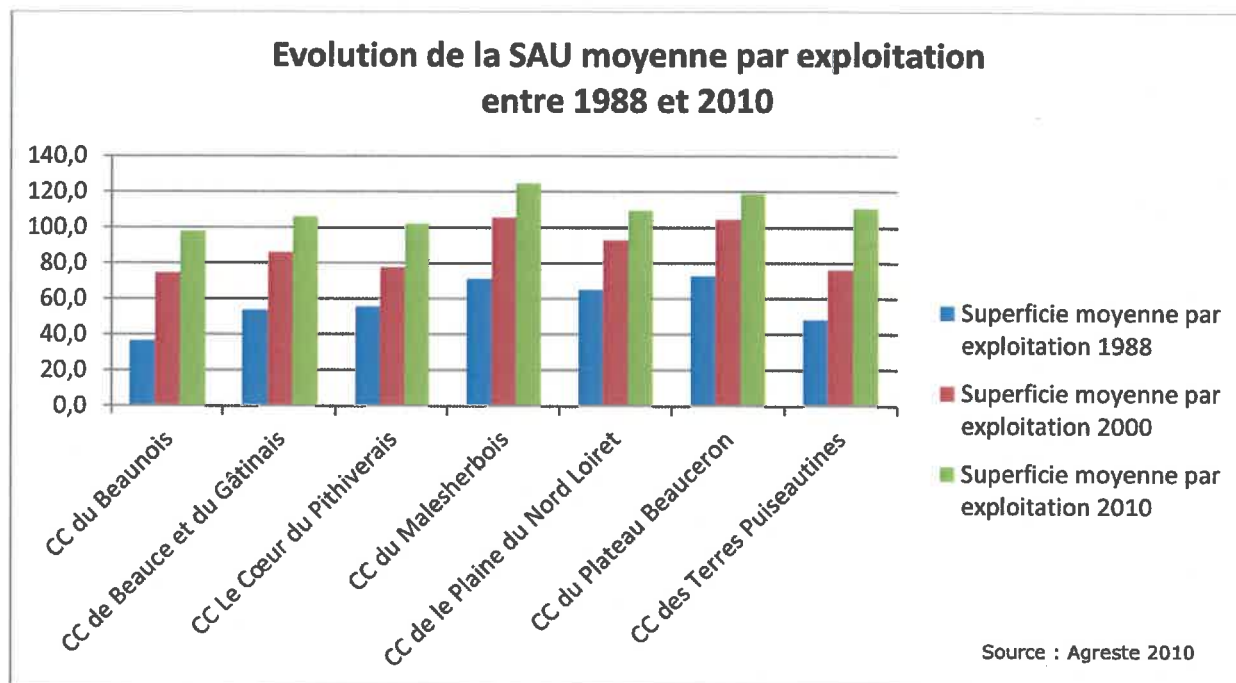
ID : 045-200079903-20191010-DIAGANNEXE2D-AR

Le diagramme suivant présente la répartition des structures présentes hors grandes cultures. On retrouve principalement l'élevage d'autres animaux (animaux de compagnie, apiculture, héliciculture...), des maraîchers et l'élevage de volailles.



## 2) Une évolution des surfaces agricoles constante

Un autre point également observable concerne l'évolution de la SAU des exploitations. Selon les données de l'Agreste, entre 1988 et 2010, la SAU moyenne par exploitation a été multipliée pratiquement par deux aussi bien à l'échelle du Pays qu'au sein des Communautés de communes.



De plus, selon les données du RPG, la taille moyenne des exploitations a augmenté de 14,1 ha entre 2007 et 2013 pour atteindre une moyenne de 128,2 ha en 2013. Les exploitations du territoire ont une SAU moyenne inférieure à celle du Montargois (144,2 ha en 2011) ou du Giennois (environ 150 ha en 2016) mais qui se rapproche de celle des exploitations de la Beauce de l'Eure et Loir, qui est de 128 ha en 2013.

## B. Un nécessaire renouvellement générationnel

### 1) Une contraction des exploitations

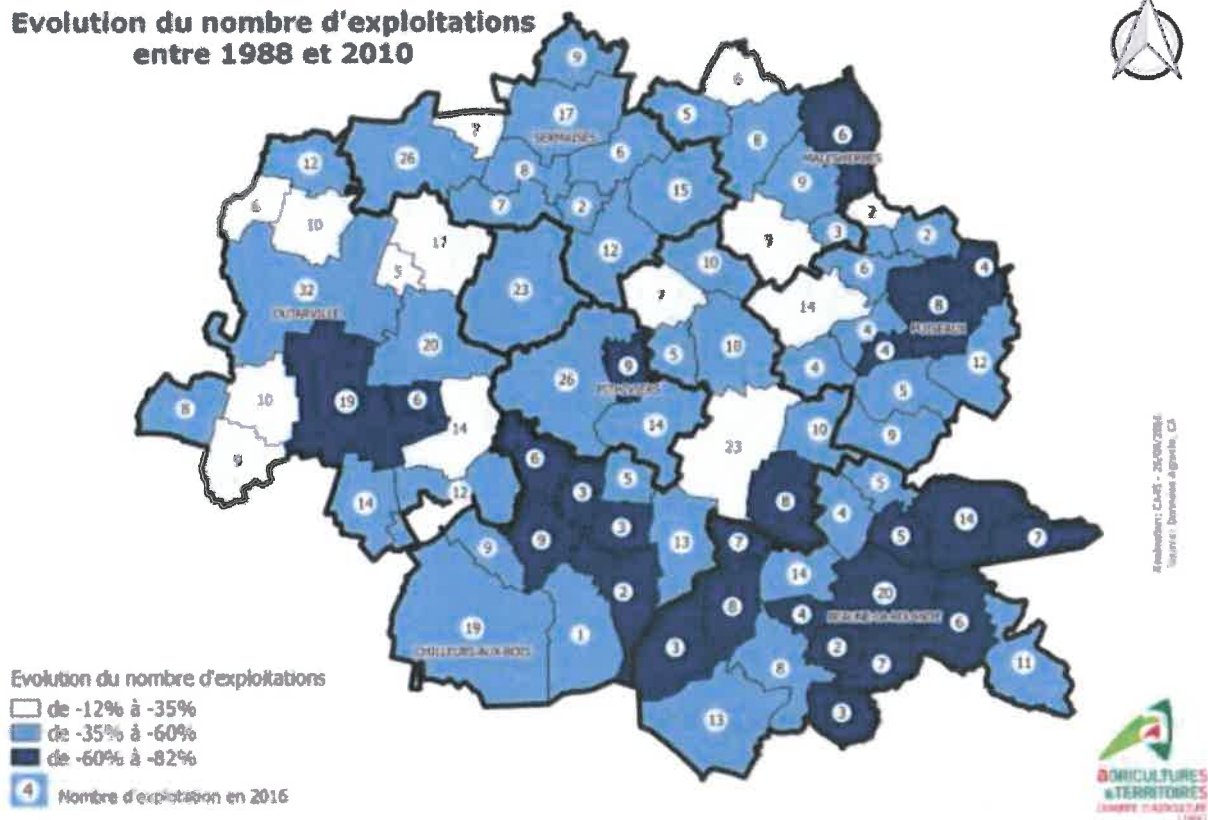
Selon les données Agreste, entre 1988 et 2010, **937 exploitations** ont disparu, leur nombre a diminué de moitié en 28 ans. Les communes les plus urbanisées ont perdu entre 60% et 80% de leurs exploitations, alors que les autres communes ont plutôt connu des baisses de 12% à 35%. Avec 32 exploitations, Outarville est la commune qui accueille le plus de sièges d'exploitation ; c'était déjà le cas en 1988, alors que la commune comptait 70 exploitations.

Sur la carte ci-dessous, les communes du Beunois ainsi que celles au nord de Pithiviers ont vu leur nombre d'exploitations diminuer fortement. L'aménagement de l'autoroute A19, ayant entraîné de nombreux mouvements parcellaires et une dynamique de restructuration des exploitations, pourrait être un facteur explicatif.

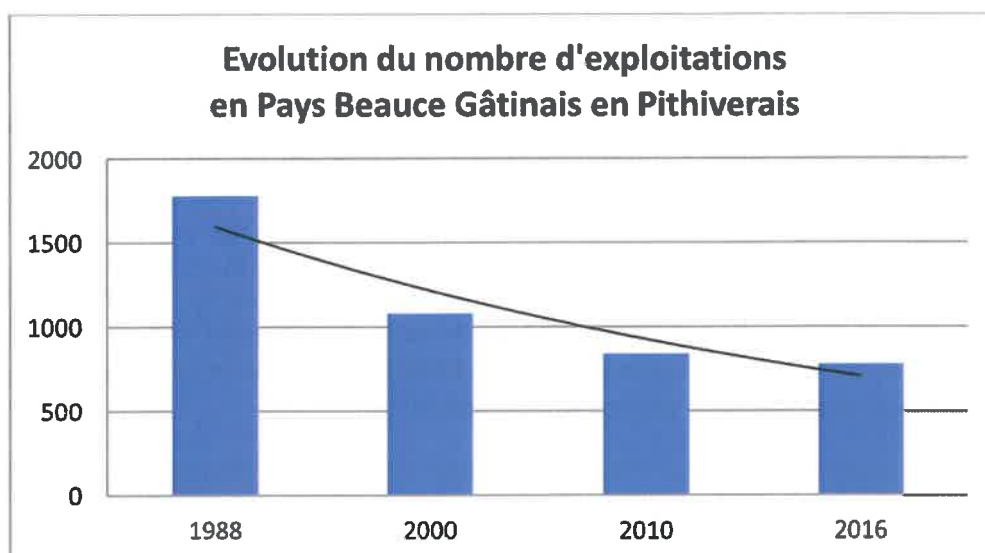
A l'inverse, les communes du nord-ouest semblent moins touchées par cette baisse.



### Evolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010



Sur le graphique ci-dessous, on peut voir une nette diminution du nombre d'exploitation entre 1988 et 2000 mais qui semble se stabiliser au cours des 16 dernières années. Si l'évolution reste constante, dans 20 ans, il restera alors 404 exploitations dans le Pays.



Source : Agreste et données CA45

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse du nombre d'exploitations :  
**-Le développement de formes sociétaires au détriment des formes individuelles.**  
 A l'échelle du Pays, alors que le nombre d'exploitations individuelles a fortement chuté entre 2000 et 2010 (-38%), celui des EARL avec plusieurs exploitants a augmenté, passant

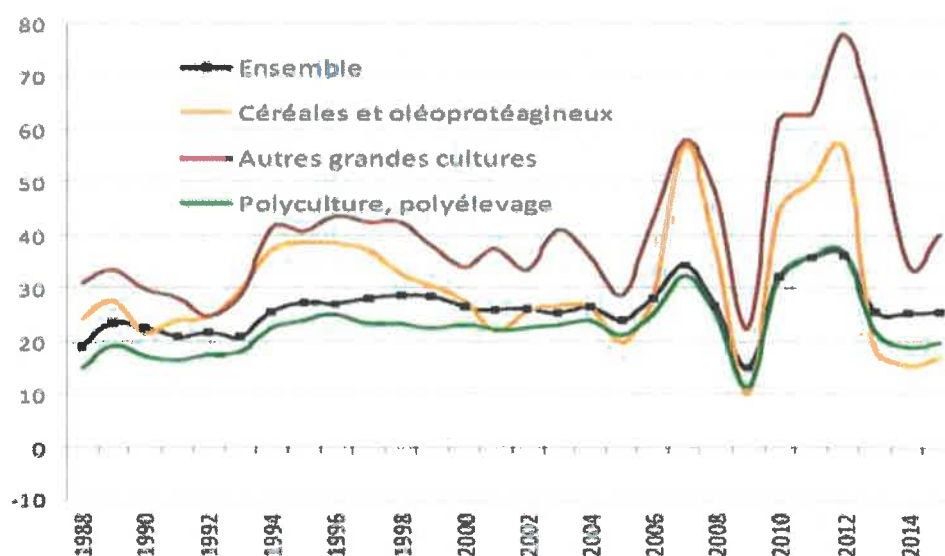


de 6 à 79 en 10 ans. Ce choix traduit la volonté d'atténuer les charges de fonctionnement, que ce soit en mutualisant les moyens et les forces vives, ou encore en jouant sur le statut juridique (certains étant plus avantageux que d'autres).

**-Des investissements conséquents, nécessitant des surfaces accrues ;** compte tenu de l'augmentation des investissements sur les exploitations, il faut aujourd'hui une taille conséquente pour pouvoir améliorer la viabilité de ces entreprises. Un exploitant partant à la retraite a donc plus de chances de voir ses terres être rachetées par d'autres exploitants que l'installation d'un successeur.

**-La faible rémunération :** avec un résultat courant avant impôts rapporté aux unités de travail non salarié (équivalent du revenu brut d'une exploitation) de plus en plus fluctuant, comme le montre le graphique ci-après.

### Evolution de RCAI par Utans par orientation productive, en milliers d'€ en 2015



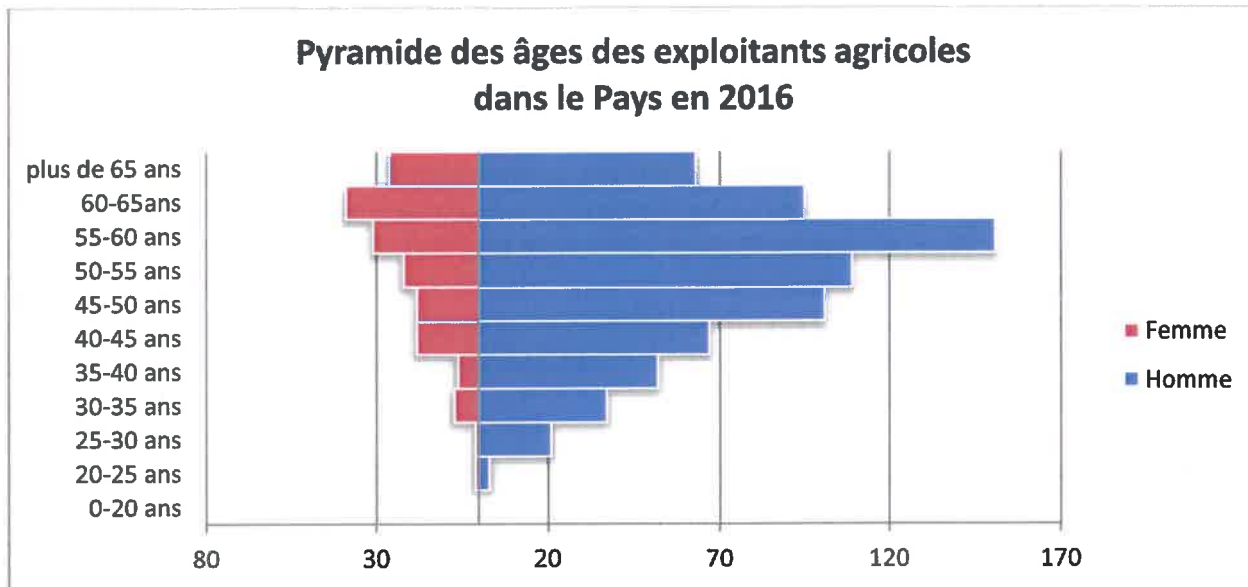
Source : agreste, résultats économiques des exploitations en 2015.

Si des pics ont pu être constatés en 2007 et 2012-2013, la situation semble aujourd'hui se stabiliser dans des valeurs basses, autour de 25000€/an. Or, compte tenu de la prise de risque économique (endettement, fluctuation des cours, baisse des aides publiques) et des conditions de travail difficiles (accidents de travail, métier physique, isolement social), cette rémunération apparaît trop faible pour susciter des vocations et attirer de nouveaux agriculteurs. Cela vient renforcer l'incertitude sur la transmission.

**-la baisse de la SAU est également un facteur explicatif**, d'autant que le territoire a connu une forte érosion de sa SAU suite à l'implantation de l'autoroute A19.

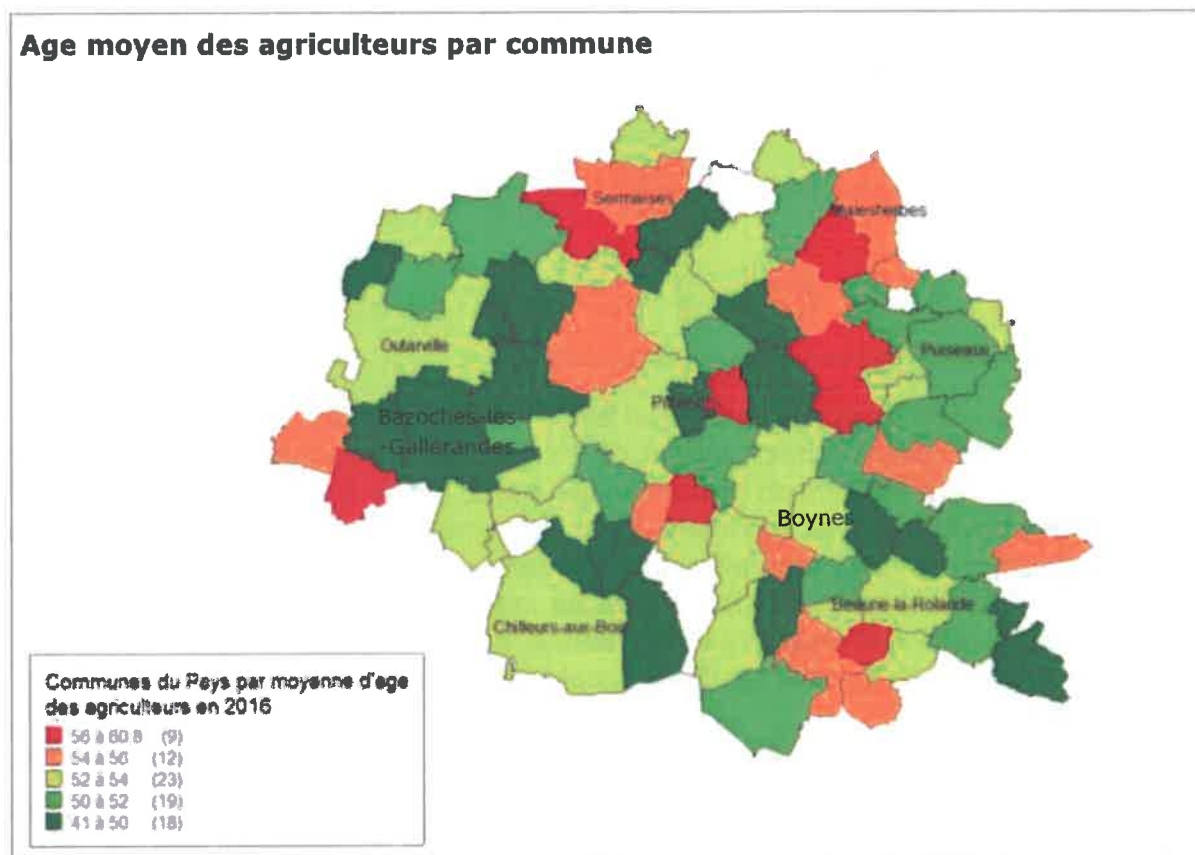
## 2) Une relève partiellement assurée

Le document ci-dessous présente la pyramide des âges des exploitants agricoles en 2016. On observe dans un premier temps que les femmes ne représentent que 19 % des exploitants, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 30%. On remarque également que l'effectif maximum d'exploitants pour les hommes est à 55-60 ans et de 60-65 ans pour les femmes. Croisé à l'âge moyen des exploitants qui est de 53 ans (contre 47 ans au niveau national) on peut donc identifier le vieillissement de la population d'agriculteurs comme un enjeu fort. **A l'horizon du SCoT (20 ans) ce sont 740 actifs agricoles qui devront être renouvelés soit plus de 80 % des actifs en place.**



Source : Données CA45

A l'échelle du Pays, l'âge moyen par commune se répartit de la manière suivante :

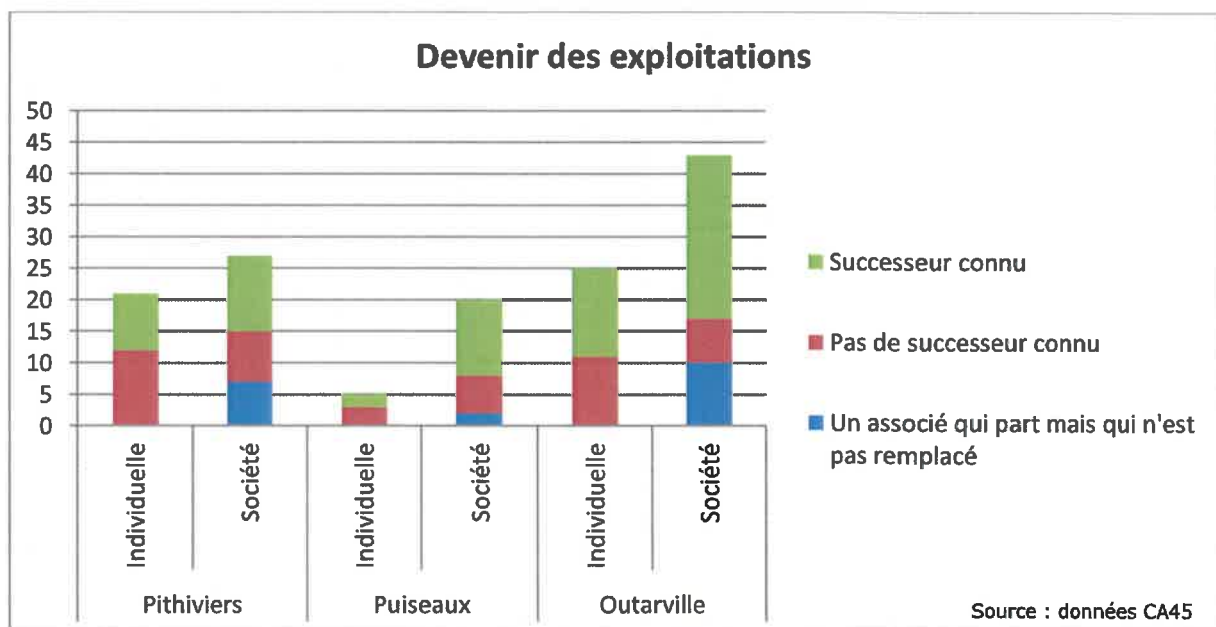


Source : Données CA45

Le secteur de la grande Beauce apparaît donc comme étant le plus jeune. En revanche, le nord-est, et plus particulièrement le secteur de Malesherbes/Puiseaux semble être le plus âgé. Les communes en blanc correspondent à des secteurs où nous ne connaissons pas l'âge des exploitants.

Au cours des dernières années, des enquêtes portant sur le devenir des exploitations ont été menées par la Chambre d'agriculture du Loiret auprès des agriculteurs de plus de 50 ans sur les cantons de Pithiviers, Puiseaux et Outarville.

Sur les trois cantons, 141 des 196 agriculteurs rencontrés ont répondu à la question sur le devenir de leur exploitation. Alors qu'en exploitation individuelle, l'agriculteur peut connaître son repreneur ou non, les possibilités sont plus grandes lorsqu'il y a une société. L'agriculteur partant à la retraite peut, par exemple, ne pas être remplacé au sein de l'entreprise. Dans ce cas la société perdure mais voit sa main d'œuvre baisser. Autre possibilité, l'exploitant peut être remplacé par un membre de sa famille. Enfin, il est possible que le successeur ne soit pas encore connu.



Sur les 3 secteurs, 47% n'ont pas de succession sûre tandis que 53% connaissent leur repreneur. Dans le cas où la succession est connue, elle est très majoritairement familiale notamment avec l'installation des enfants. Concernant les agriculteurs qui ne connaissent pas leur repreneur, un travail sur leur accompagnement peut être entrepris.

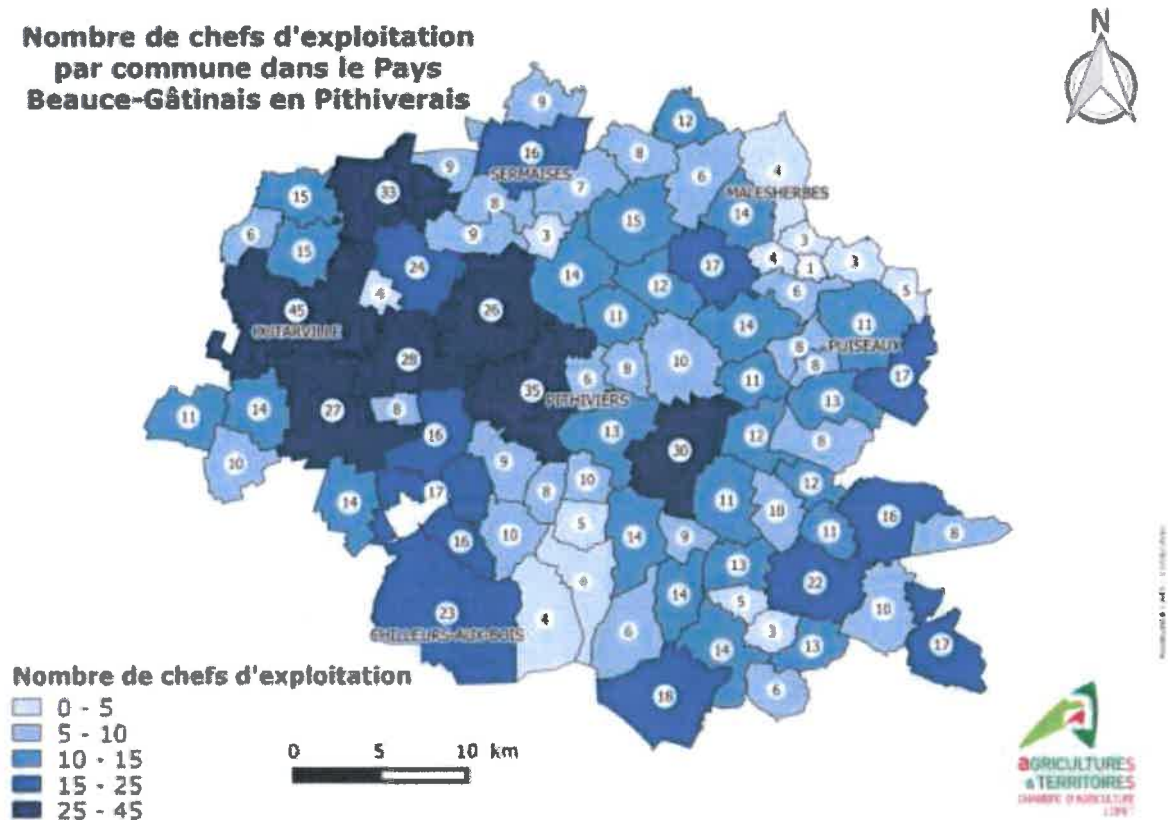
**Point de vigilance :** la pérennité du nombre d'entreprises agricoles sera donc mise à mal d'ici les cinq prochaines années, avec un risque de perdre la moitié des exploitants agricoles.

La surface cultivée, quant à elle, demeure. Les surfaces des exploitations sans repreneur viendront augmenter la SAU des autres exploitations. On pourra également noter que la succession via des tiers est rare, les agriculteurs préfèrent installer leurs enfants ou opter pour le travail à façon. Ces constatations peuvent être élargies autres cantons du Pays. Dans la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret une autre tendance commence également à voir le jour. Certains agriculteurs créent des sociétés avec leurs enfants et font faire leurs terres à façon afin de conserver l'exploitation dans le cadre familial dans le cas où l'un des enfants souhaiterait la reprendre dans les prochaines années. Dans les Terres Puiseautines, la succession se maintient plutôt dans le cadre familial. Ces deux tendances se retrouvent dans les territoires voisins.

## C. La situation de l'emploi agricole

### 1) Un nombre d'emplois direct, dans les exploitations, important

**Nombre de chefs d'exploitation par commune dans le Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais**



L'emploi généré par l'activité agricole est direct et indirect. L'emploi direct correspond aux 1034 chefs d'exploitations au sein du Pays auquel s'ajoutent 196 salariés en CDI et 525 en CDD. Pour certaines cultures, la récolte d'oignons par exemple, ainsi que lors des moissons, l'emploi de saisonniers est nécessaire, ils représentent 113 salariés embauchés au cours d'une année. **On arrive donc à un total de 1755 emplois directs, soit 2,25 emplois directs/entreprise** (hors saisonniers). A titre de comparaison, ce taux est de 2,07 dans le Pays Gâtinais (Montargois).

	<b>Chefs d'exploitation</b>	<b>CDI</b>	<b>CDD</b>	<b>Total de l'emploi permanent</b>	<b>Saisonniers</b>
Beaunois de Beauce et du Gâtinais	207	26	56	<b>289</b>	30
Le Cœur du Pithiverais	54	16	85	<b>155</b>	5
Malesherbois	65	6	32	<b>103</b>	4
Plaine du Nord Loiret	254	81	166	<b>501</b>	36
Plateau beauceron	123	14	82	<b>219</b>	5
Terres Puisseautines	108	9	13	<b>130</b>	5
<b>Total</b>	<b>1034</b>	<b>196</b>	<b>525</b>	<b>1755</b>	<b>113</b>

Source : MSA



## 2) Un nombre important de sous-traitants

De nombreuses entreprises gravitent autour des exploitations agricoles, que ce soit dans le Pays ou dans le Département. Parmi les organismes directement en contact avec les exploitations, les coopératives et négociants participent en amont et en aval des différentes filières. Quelques industries agro-alimentaires sont également présentes.

Entreprises	Commune	Type de production	Nombre d'Emplois
<b>Coopératives/Négociants/ Industries agricoles</b>			
Agropithiviers	Pithiviers	Approvisionnement et stockage de céréales	De 50 à 99
Coopérative agricole de Puisieux	Puisieux		15
Coopérative agricole de Boisseaux	Boisseaux		13
Axereal			
Soufflet	Pithiviers-le-Vieil		37
Les Trois Laboureurs	Outarville		De 20 à 49
Delanoue SARL (Eurobeauce)	Oison		4
Coopérative agricole betteravière de Pithiviers-Toury	Pithiviers	Industrie sucrière	122
Coopérative agricole Beauce Champagne Oignon	Audeville	Approvisionnement et stockage d'oignons	40
SIDESUP	Pithiviers	Déshydratation (betteraves, luzerne), pulpes, granulés bois	121
<b>Industries agro-alimentaires</b>			
AUVRAY SAS	Auxy	Volaille	39
BROSSARD	Pithiviers	Biscuit et gâteau	269
BEAUVALLLET	Pithiviers	Viande, produits cuisinés	79
LA COMPAGNIE APICOLE	Pithiviers	Miel	De 10 à 19
EURO MALT	Pithiviers-le-Vieil	Malt	33
JANNAIRE	Malesherbes	Charcuterie	25
LES SENTIERS GOURMANDS	Boiscommun	Viande et légume	2
MINOTERIE MATIGNON	Malesherbes	Meunerie	21
PROVA	Autruy-sur-Juine	Arôme, vanille, cacao, café	69
SOCIETE GEORGES	Puisieux	Condiments et assaisonnement	1
EAU DE SOURCE	Chambon-la-Fôret	Eau de source	45

Source : Chambre d'agriculture, URSSAF, CCI Centre

Des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) sont également présentes. Elles permettent la délégation de travaux agricoles pour certains chantiers, tel que la moisson par exemple, période où la main d'œuvre de l'exploitation n'est parfois pas suffisante. On en dénombre au moins 3 dans le Pithiverais.

D'autres entreprises évoluent en lien avec les exploitations du territoire, que ce soit pour la vente/réparation de matériel agricole, la formation ou encore la recherche. A l'échelle nationale, il est communément admis que 1 emploi sur une exploitation engendrerait 5 à 7 emplois indirects liés à l'agriculture.

Entreprises	Commune	Type de production	Nombre d'Emplois
<b>Concessionnaires</b>			
ETS VILAIN	Givraines	Matériel agricole	9
DEPUSSAY	Pithiviers		16
ETS METHIVIER			
ETS CORNET	Pithiviers-le-Vieil		55
HUGUENY SARL			
LESAGE SAS			
MARTIN PÈRE ET FILS	Batilly en Gâtinais		8
ETS CORNET	Juranville		10
GROUPE METHIVIER	Sermaises		16
DROUIN ET FILS	Bellegarde		12
<b>Organismes de formation/de conseil</b>			
GEETA	Pithiviers		
Lycée Professionnel Agricole	Beaune la Rolande		
Maison Familiale et Rurale	Ascoux		
<b>Autre</b>			
JOURDAIN	Escrennes	Fabrication de matériel agricole	191
ALDERS LAROYE	Charmont en Beauce	Commercialisation de litière et alimentation animale	6
EUROPAILLE	Guigneville	vente de paille, foin, aliments pour chevaux et compost	8
EUROFINS AGROSCIENCES	Rouvres-Saint-Jean	Recherche-développement	9
PHYCOMAT	Outarville	Recherche-développement	De 3 à 5

Source : Chambre d'agriculture, URSSAF, CCI Centre

## Synthèse et enjeux :

### Synthèse :

- Une prédominance des exploitations en cultures de céréales,
- Un nombre d'entreprises agricoles en baisse mais qui a tendance à se stabiliser sur la dernière période connue,
- Des entreprises créatrices d'emplois directs et indirects au travers de différentes filières ancrées sur le territoire,
- 80% des actifs agricoles devront être renouvelés à l'horizon du SCoT,
- Des entreprises créatrices de valeur ajoutée en amont et en aval des filières du territoire, souvent en marge de l'activité agricole au sens de la définition du Code Rural.

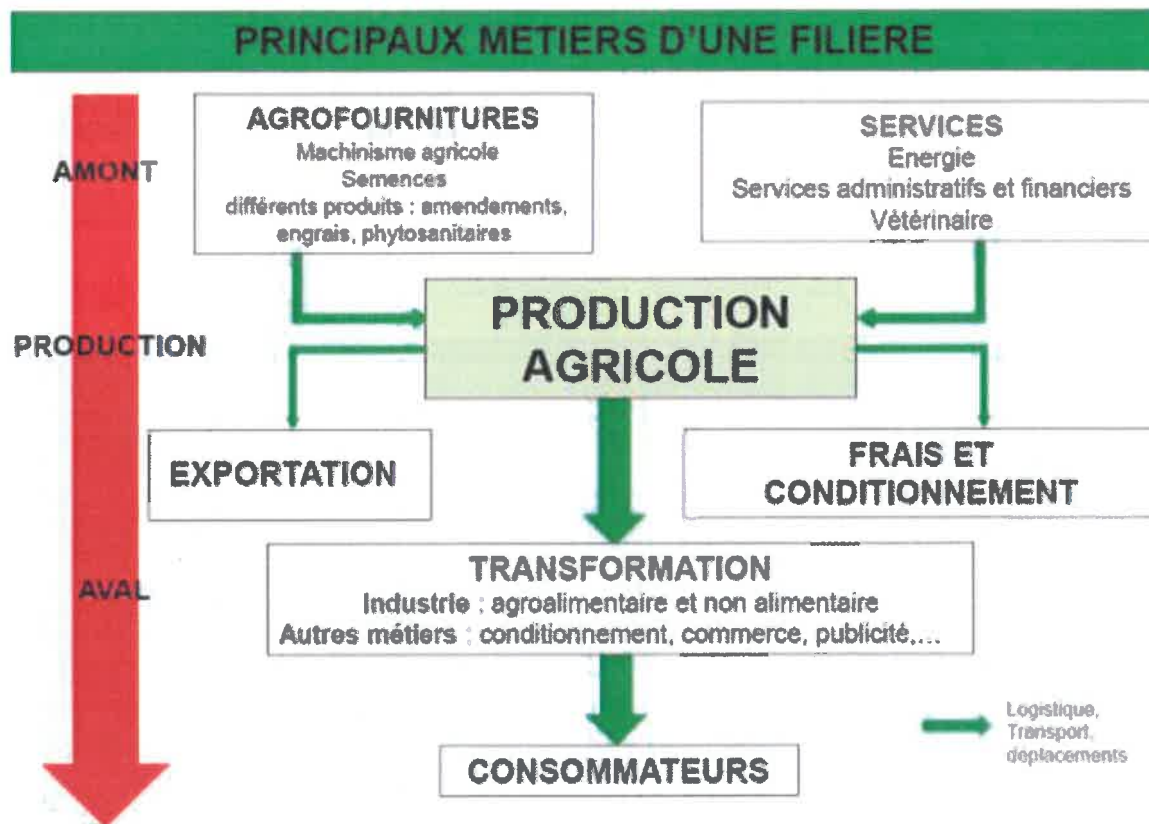
### Enjeux :

- Préserver l'intégrité des sièges et bâtiments d'exploitation pour qu'ils puissent être transmis et limiter le mitage,
- Donner de la lisibilité aux exploitations pour qu'elles puissent se projeter dans le long terme, ce qui permettra de faciliter leur transmission,
- Permettre le développement des entreprises liées à l'agriculture mais n'ayant pas de vocation agricole,
- Permettre, selon les cas, le changement de destinations des bâtiments agricoles qui ne seront pas repris.

### III. Une économie agricole dynamique

#### A. Des filières longues

Cette partie vise à mieux connaître le fonctionnement des principales filières présentes sur le Pithiverais. Ces travaux s'appuient, pour l'essentiel, sur des rencontres effectuées auprès de différents opérateurs, complétées par des données économiques plus «classiques». Loin d'être exhaustive, cette première approche permet néanmoins d'identifier chaque maillon qui participe à la valorisation de la production agricole, comme résumé ci-après.



Source : Diagnostic agricole – SCoT de la région Flandre Dunkerque- 2016

A l'échelle du Pays, on compte 3 filières emblématiques : la filière « céréales », la filière « oléoprotéagineux » et la filière « sucre ».



## 1) Les céréales

Les céréales sont réparties de manière homogène en dehors de la lisière de la forêt d'Orléans, et représentent une grande part de l'assolement.

**Le blé tendre**, comprenant également le blé améliorant, est le plus cultivé (31270 ha en 2013). La présence de trois coopératives réparties sur le Pays permet de structurer au mieux cette filière. Chacune possède plusieurs silos, assurant ainsi un maillage au plus proche des exploitants.

Coopératives	Commune du siège
AgroPithiviers	Pithiviers
Coopérative agricole de Puiseaux	Puiseaux
Coopérative de Boisseaux	Boisseaux

**Le blé dur**, compte des superficies exploitées plus faible (6% de la SAU/5000ha). Il est également collecté par les trois coopératives citées auparavant.

**L'orge** est principalement à orientation brassicole sur le Pays. En 2013, 27% de la SAU du Pithiverais est dédiée à cette culture. Grâce à un ensemencement facile en sortie d'hiver, des terres qui se réchauffent vite et une irrigation possible, l'orge de printemps obtenu est de bonne qualité. C'est cette qualité qui est recherchée par les brasseurs pour uniformiser leur production.

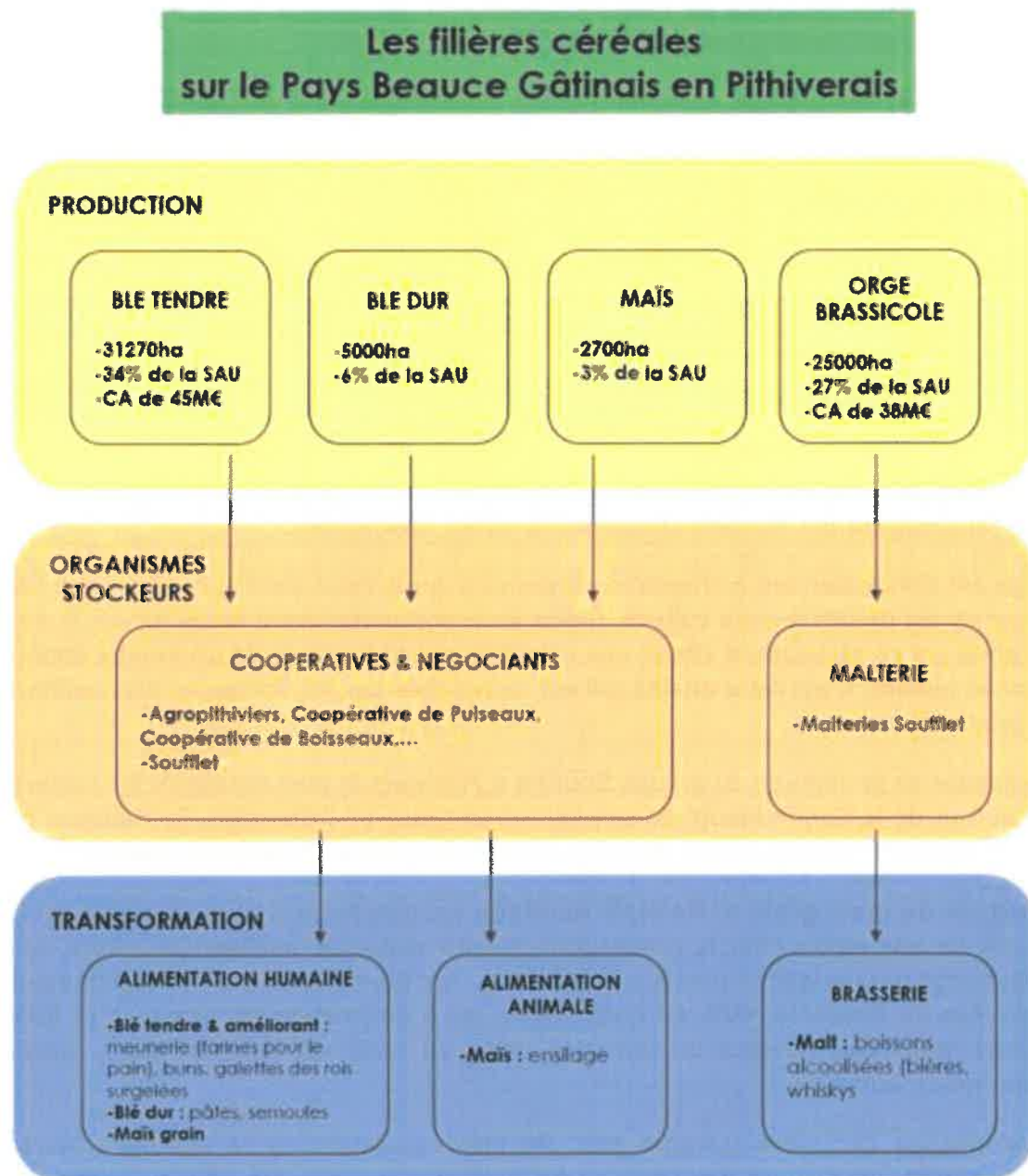
La présence de la malterie du groupe Soufflet à Pithiviers le Vieil concentre les surfaces en orge autour de la Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais. La malterie brasse environ 100 000T d'orge par an. 90% du malt produit est exporté à l'étranger.

**La culture de maïs grain et de maïs ensilage** est plus présente au sud-ouest, en lisière de forêt car elle rentre dans la composition de l'alimentation animale. La culture du maïs est favorisée par l'irrigation presque complète du territoire. Au sein de la Communauté de Communes du Beaunois, 40% du maïs cultivé est à destination de l'ensilage et 60% est du maïs grain. Sur le reste du territoire, 90% du maïs est du maïs grain, destiné à l'alimentation humaine.

La valorisation céréalière (comme pour les oléo-protéagineux) se fait majoritairement hors-territoire, via l'export des céréales à l'étranger. Toutefois, la Région Centre Val-de-Loire et le Pithiverais ont des outils de transformation présents sur le territoire tels que deux malteries dont une dans le Pithiverais, 24 moulins dont 4 dans le Loiret mais aucun dans le Pithiverais.

On soulignera également que la position géographique de la Région est à la fois une force (proche des ports et de grands bassins de consommation) mais aussi une faiblesse (éloignement relatif qui renchérit le coût des intrants et du transport).

En résumé, la - ou plutôt les - filières céréales s'organisent comme suit :



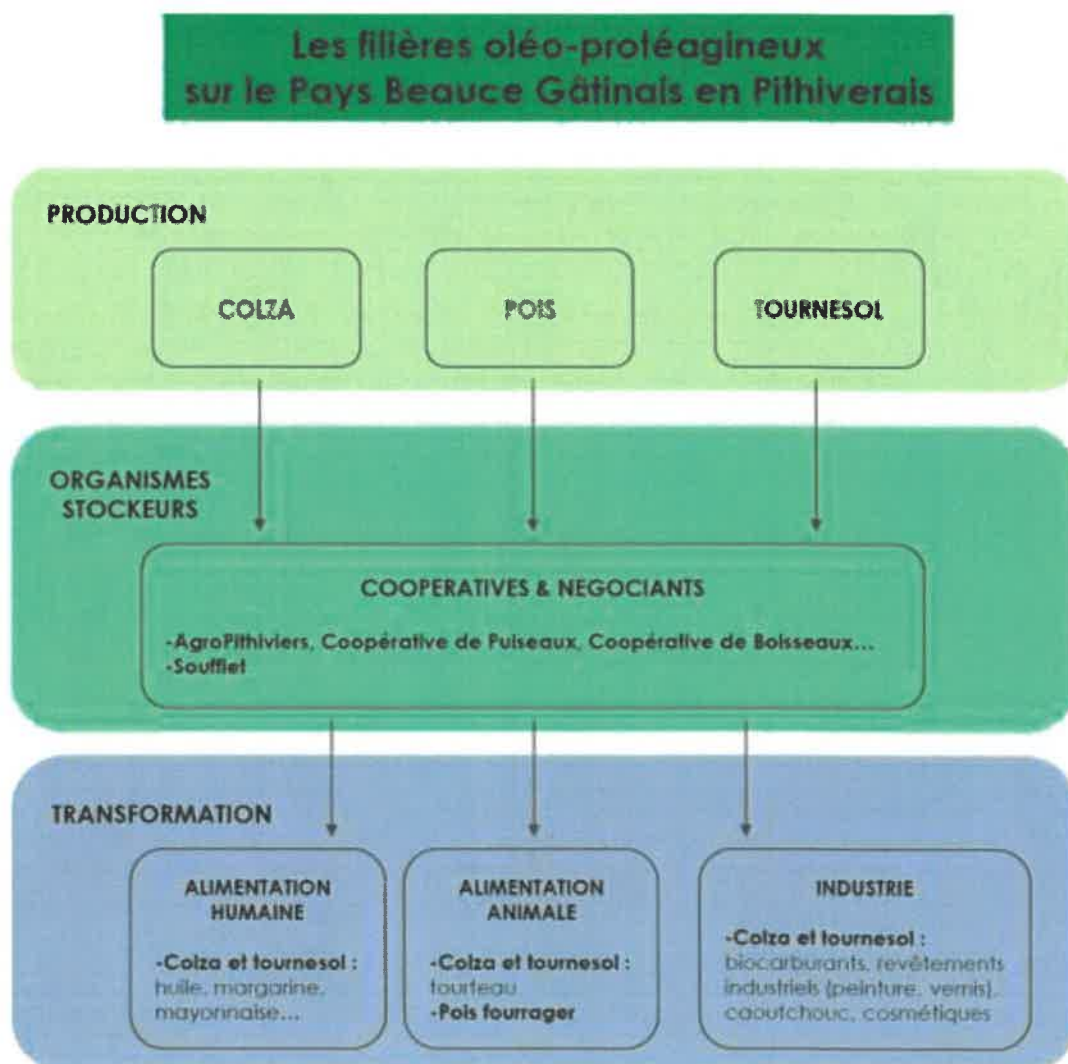
## 2) Les oléo-protéagineux

Les oléo-protéagineux sont également présents sur tout le territoire, le colza faisant traditionnellement partie d'une rotation avec le blé et l'orge. La diversification des productions sur une exploitation permet, en effet, de répartir le revenu et les risques qui existent sur chaque type de culture, assurant une relative stabilité économique mais aussi agronomique.

Aujourd'hui la culture du colza plafonne en termes de rendement. A cela s'ajoutent de fortes charges en intrant qui conduisent à des marges dégagées qui ne sont pas satisfaisantes pour les agriculteurs. On observe donc, ponctuellement, le tournesol comme culture de substitution. Encore à la marge aujourd'hui, cette culture peine à se développer ; beaucoup de champ sont mangés par les corbeaux à cause d'un manque de concurrence intraculturelle.

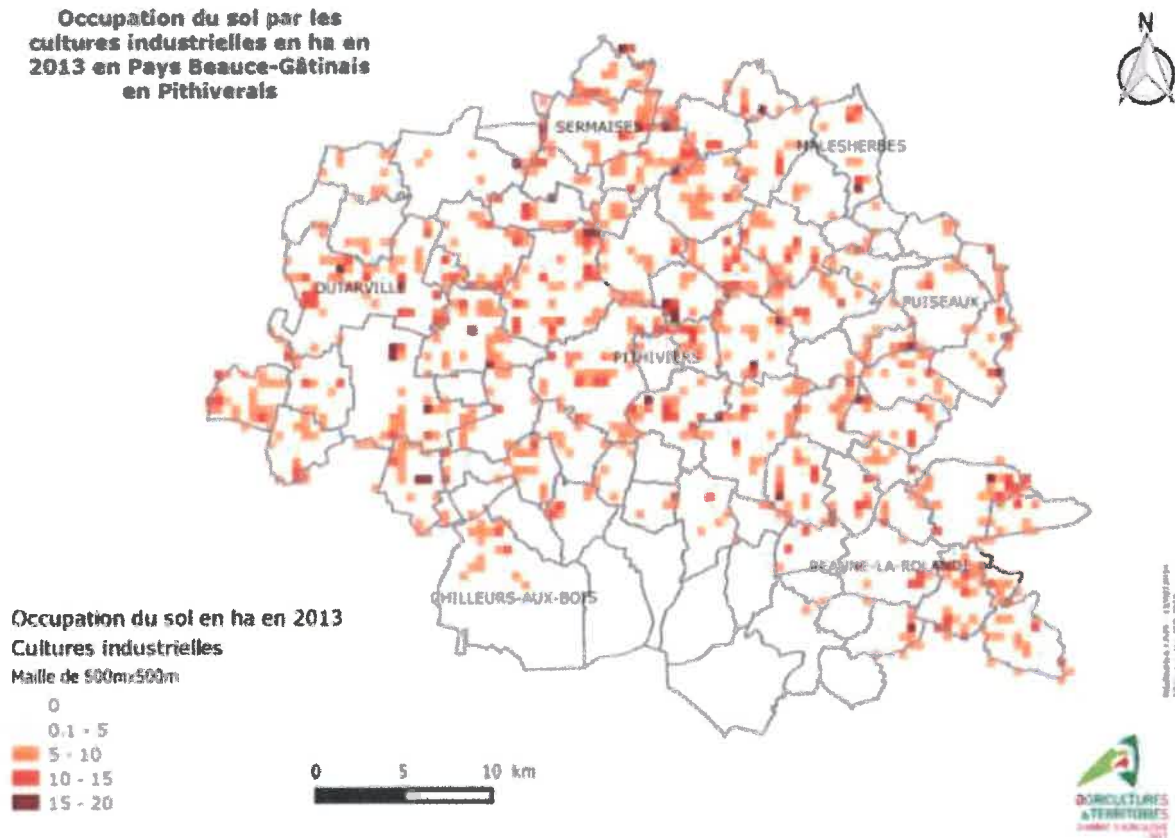
Le colza et le tournesol permettent entre-autre, la production d'huile à destination de la consommation humaine. Aucune usine de transformation n'est présente sur le territoire, le colza est souvent expédié à destination d'industries présentes dans le nord de la France, qui le transforment en huile, carburant ou tourteaux.

La culture du pois, quant à elle compte dans les SIE. Il est donc de plus en plus cultivé, avec une visée fourragère (à destination des animaux).



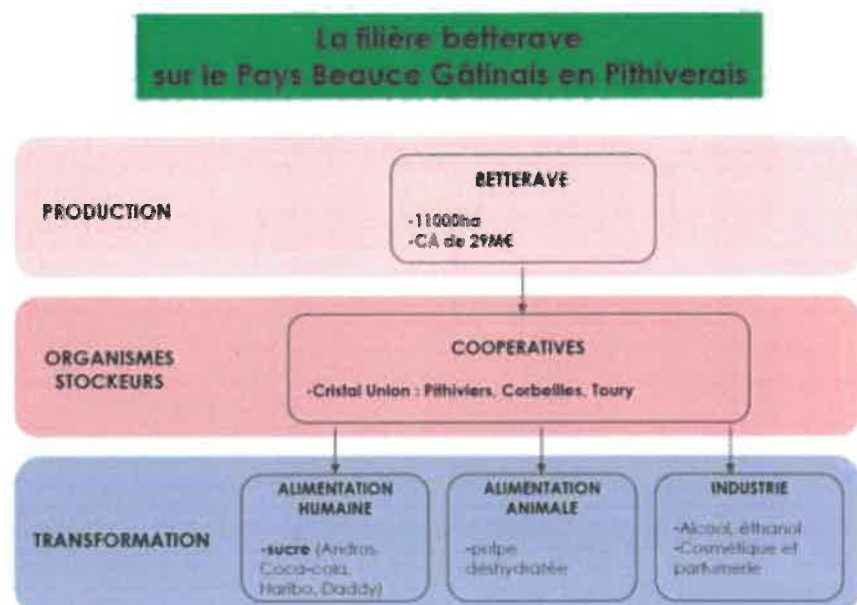
### 3) Les betteraves

Occupation du sol par les cultures industrielles en ha en 2013 en Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais



Sur la carte ci-dessus, on peut observer que la betterave est cultivée sur l'ensemble du territoire, la surface totale est de 11 094 Ha. La valorisation de la betterave est de 2550€ par hectare, ce qui en fait une des cultures les mieux valorisées. La présence de la coopérative agricole betteravière à Pithiviers, appartenant au groupe Cristal Union, ainsi que la proximité de celles de Toury et Corbeille, associé à une irrigation généralisée explique la répartition des surfaces cultivées. Le sucre produit ici permet d'alimenter des filières de qualité.

Il est important de noter que l'arrêt des quotas betteraviers prévu en 2017 et ainsi des prix garantis aux agriculteurs, pose la question du devenir des surfaces consacrées à la betterave.

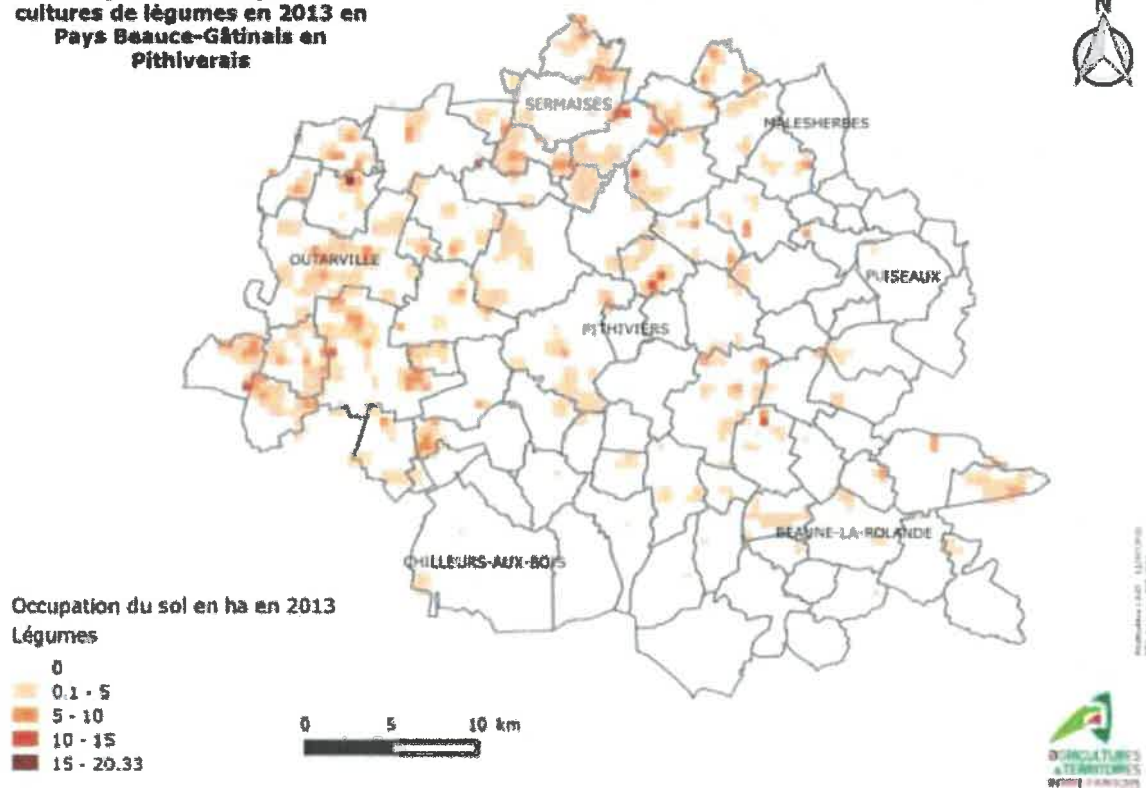




#### 4) Les autres filières

- Largement présent il y a encore quelques décennies, **l'élevage** (volailles principalement mais aussi moutons et cochons), a aujourd'hui presque totalement disparu pour laisser place à la polyculture. Cette mutation s'explique par plusieurs facteurs : une obligation de mise aux normes très couteuse pour les exploitants et un temps de travail plus facilement modulable en système de grande culture. Aujourd'hui, l'élevage est très à la marge sur le territoire.
- **Le chanvre**, quant à lui, est une culture qui tend à se développer. La société de bio-construction Gâtichanvre, qui se situe en Essonne à 10 km du Loiret, produit des isolants naturels pour le bâtiment. Elle est en contrat avec des agriculteurs dans les départements voisins et récolte quelques 150ha de chanvre dans le Loiret, soit 5 à 10ha par exploitation. La culture de chanvre pourrait compléter l'assolement comme nouvelle tête de rotation car elle est peu consommatrice en insecticides et fongicides. Cependant, les capacités actuelles de l'entreprise sont presque déjà atteintes (600ha sous contrat pour 700 à 800 ha de capacité maximale).
- **Les cultures de légumes** se retrouvent essentiellement sur la moitié nord-ouest du Pays. Dans la partie ouest, la pomme de terre est le principal légume cultivé. On compte d'ailleurs un négociant dédié à Outarville (Les 3 laboureurs). Dans le nord du Pays, à Audeville, la coopérative agricole Beauce Champagne Oignons participe également au développement des légumes. Aujourd'hui, 260 hectares d'oignons sont cultivés dans le Loiret par 25 producteurs. Le site d'Audeville conditionne environ 20 000T d'oignons par an.

Occupation du sol par les cultures de légumes en 2013 en Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais



- **La filière semence** est une filière très structurée en France. L'ensemble des partenaires (agriculteurs multiplicateurs, entreprises semencières, utilisateurs de semences) sont réunis au sein d'une interprofession : le GNIS. Les syndicats des agriculteurs multiplicateurs sont quant à eux réunis au sein de la FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences). En plus de sa mission de représentation syndicale ; la FNAMS a un rôle d'institut technique des semences.

Lorsqu'une nouvelle variété est créée, elle est produite en grande quantité par des agriculteurs multiplicateurs qui sont sous contrat avec un Etablissement semencier. Dans le Loiret 6 établissements sont présents dont 4 dans le Pays : les Coopératives agricoles de Puisseaux et Boisseaux, Agropithiviers et Phycomat (Outarville). Les semences de céréales à paille sont majoritaires dans le département. Grâce à ses bons sols irrigués, la Beauce est très réputée pour les semences potagères qui représentent environ ¼ des superficies. En 2013, dans le Loiret, environ 6 000ha étaient consacrés à la production de semences.

## B. Un rôle complémentaire des circuits courts

La commercialisation des produits en circuit court est répartie de manière plutôt homogène sur l'ensemble du Pays. La distribution des agriculteurs pratiquant ce mode de commercialisation est présenté sur la carte ci-dessous. Les circuits courts s'orientent sur trois productions : viande (plutôt dans le Beunois), fruits et légumes, et légumes de plein champ.

Ce mode de distribution permet de diversifier les revenus des exploitants et apporte une marge plus importante que les circuits longs. La proximité de la région parisienne - très demandeuse de ce mode de commercialisation - permet aux agriculteurs de trouver plus facilement des débouchés et de nouveaux consommateurs.

Ce mode de commercialisation est actuellement en plein développement sur le Pays :

- certains agriculteurs ont la volonté de se fédérer autour d'un point de vente collectif, afin de pouvoir valoriser au mieux leurs produits.

- une réflexion a également été engagée sur la réalisation d'un guide regroupant l'ensemble des acteurs qui font de la vente directe.

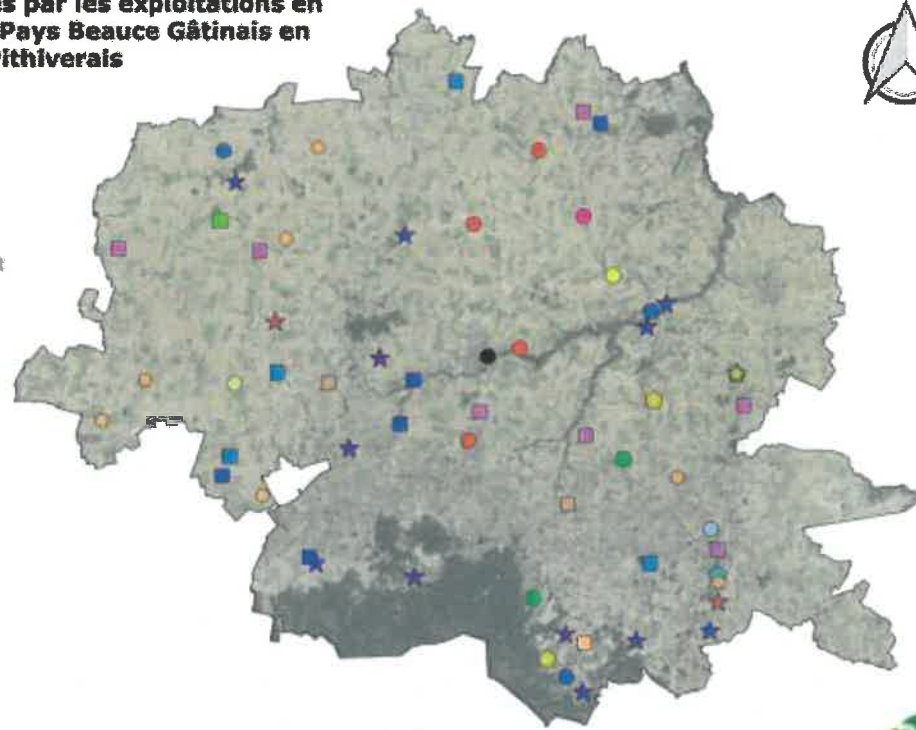
- enfin, une action départementale concernant l'approvisionnement des collèges par des produits en circuit court est actuellement développée. Début 2016, un catalogue réunissant les agriculteurs intéressés par cette démarche a été publié et des rencontres entre producteurs et cantines ont été mises en place. Cette démarche pourrait se concrétiser sur le Pithiverais, compte tenu de la volonté de chacun des acteurs, et des retours d'expériences des Pays du Giennois et du Gâtinais.

Les investigations menées par la Chambre d'Agriculture du Loiret auprès des agriculteurs, dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux du Beunois, des Terres Puisseautines et de la Plaine du Nord Loiret, ont mis en évidence de nombreux projets de diversification. Ainsi, parmi les agriculteurs rencontrés, une soixantaine d'exploitants ont émis le souhait de créer un nouvel atelier et 31 envisagent de développer la vente directe.

## Produits proposés par les exploitations en circuit court en Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Produits proposés par les exploitations en circuit court

- Pomme de terre
- Pommes de terre, oignons, ail et échalotes
- Pommes de terre, oignons, ail, échalotes et légumes
- Pomme de terre et lait
- Fruits et légumes
- Légumes
- Fromage
- Lait
- Huile
- Miel
- Miel et pomme de terre
- Œufs
- Pépiniériste
- Plantes aromatiques
- Plantes de fleurs et légumes
- Safran
- Viande
- Viande et légumes
- Viande et œufs
- Inconnu



Mars 2019 - 2020  
Source : INSEE 2013, IGN 2013

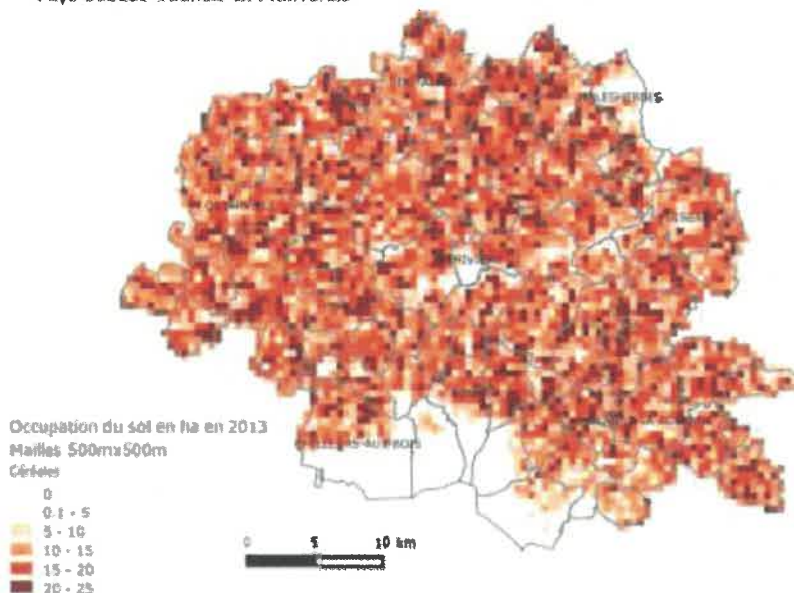


## C. De nouvelles perspectives dans l'économie « verte »

### 1) Une potentielle filière paille

Une filière paille pourrait potentiellement être mise en place sur ce secteur afin d'alimenter des chaudières industrielles notamment. Comme on a pu le voir précédemment, le blé tendre et l'orge, très présents, sont les céréales les plus intéressantes pour la production de pailles.

Occupation du sol en céréales en 2013  
Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais



Mars 2019 - 2020  
Source : INSEE 2013, IGN 2013



Une étude menée par la Chambre identifie une production moyenne de paille de 3 tonnes par hectare soit un potentiel de 184155 tonnes au total. Il convient toutefois de nuancer ce chiffre, une partie de la paille étant déjà autoconsommée pour l'élevage ou brûlée. De plus la paille n'étant pas un sous-produit, le prélèvement devra être partiel afin de limiter les compensations en matière organique et azote par de la fertilisation chimique. Aujourd'hui, des opérateurs sont déjà présents, mais non structurés entre eux.

## 2) Le développement des énergies renouvelables

Plusieurs types d'énergies renouvelables sont présentes ou en projet :

- **Plusieurs éoliennes** ont été implantées au cours de ces dernières années, dont un parc par des agriculteurs. Outre l'aspect paysager, des questions se posent par rapport au foncier agricole : que deviennent les fondations une fois les éoliennes démantelées ? Comment redistribuer des terres (remembrements) sur lesquelles sont les éoliennes ?
- **Un méthaniseur** va prochainement être construit au sud de Pithiviers, sur la zone d'activités d'Escrennes. Une étude avait permis de connaître le gisement en déchets (environ 20 000T) pour alimenter l'usine.
- Depuis quelques années, lors de la construction de nouveaux hangars, certains agriculteurs installent **des panneaux solaires** sur la toiture, dans le but d'avoir un complément de revenu. Parmi les nouvelles pratiques observées, des sociétés proposent de financer un hangar en échange de quoi, elles exploiteront les panneaux pendant 20 ans. Ce n'est qu'au bout de cette période que l'agriculteur sera propriétaire de l'intégralité du bâtiment.
- **Une filière bois énergie** serait, quant à elle, peu appropriée, compte tenu de la faible présence de bois, de bosquet ou de haies (hors forêt d'Orléans).

## 3) La chimie verte ; un fort potentiel de développement.

Encouragée par la raréfaction prévue à plus ou moins long terme des ressources fossiles, la chimie verte est devenue un axe important de la recherche et de l'industrie. Il s'agit d'une chimie « durable », visant à un équilibre économique sociale et environnemental. De ce fait, elle comprend l'utilisation des agro-ressources mais aussi l'optimisation des procédés (valorisation des déchets, économie d'atomes, d'énergie, de temps...). L'utilisation des oléoprotéagineux pour fabriquer des agro carburants ou du chanvre comme agromatériaux est un exemple de chimie verte. Compte tenu de la forte orientation agricole du territoire, les potentiels de développement dans ce secteur sont importants allant de la valorisation des sous-produits agricoles à la recherche et développement sur site.



## Synthèse et enjeux :

### Synthèse :

- Des filières longues dynamiques, essentiellement destinées à l'alimentation humaine, et créatrices de valeur ajoutée,
- Un territoire à la fois proche de grands bassins de consommation (force) mais éloigné des lieux d'export (faiblesse),
- Des filières courtes qui répondent à une demande accrue des consommateurs et participent à la valorisation du territoire (safran, miel...),
- De nouvelles filières en énergies renouvelables qui pourraient émerger pour diversifier les revenus des agriculteurs.

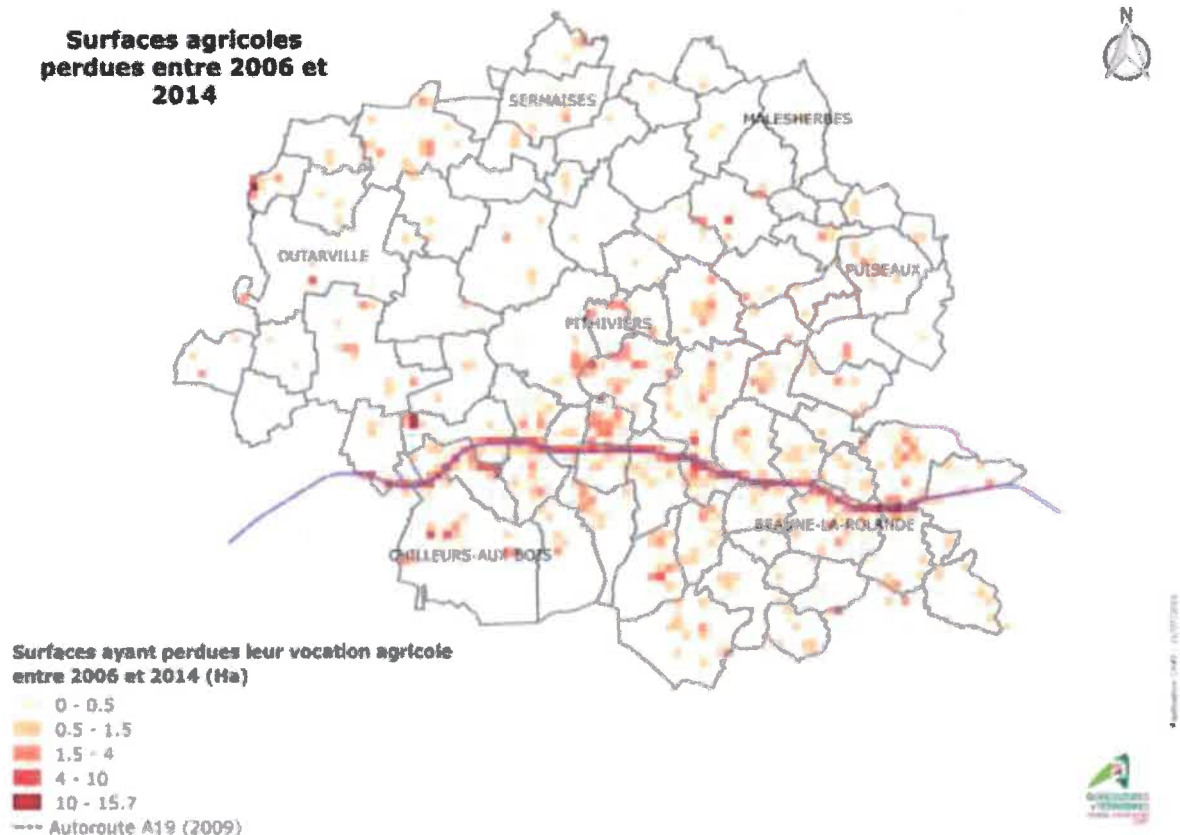
### Enjeux :

- Permettre le renforcement des opérateurs de circuits longs sur le territoire en accompagnant l'implantation de structures indispensables à leur fonctionnement (silos, hangars, points de vente ...).
- Accompagner le développement des circuits courts en permettant les différentes constructions nécessaires (points de vente, outils de transformation...)
- Valoriser les différentes formes d'agriculture sur le territoire, pour en faire un vecteur d'attractivité,
- Assurer la bonne implantation des énergies renouvelables (solaire, éolien, méthanisation) dans leur environnement.

## IV. Agriculture et urbanisme

### A. Une consommation foncière en demi-teinte

#### 1) Une perte de surfaces agricoles au cours des dernières années



La carte ci-dessus présente les surfaces ayant perdu leur vocation agricole entre 2006 et 2014. Au total, quelques 1330ha sont concernés, dont les destinations sont multiples :

-Tout d'abord les infrastructures et principalement l'Autoroute A19, dont le tracé se dessine nettement au sud, en le traversant d'est en ouest. Près de 400ha d'îlots ont perdu leur vocation agricole pour la construction de cette infrastructure.

-L'urbanisation par l'habitat et l'industrie est une seconde destination. C'est le cas un peu partout sur le Pays, de manière diffuse. On remarque cependant une pression plus forte entre Pithiviers et l'A19, supposant une urbanisation conséquente, plutôt en étalement sur des terres agricoles.

-Les reboisements, dans une moindre mesure, peuvent également expliquer la perte de vocation agricole. Il peut s'agir de développement d'activités de sylviculture, ou de création/augmentation de domaines de chasse privés. C'est un phénomène que l'on retrouve ponctuellement sur le Pays, autour de la forêt d'Orléans.

Dans le nord de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, on observe également la disparition de plusieurs îlots à vocation agricole, qui semble liée à la création d'une zone d'activités.

## 2) Une utilisation plutôt rationnelle et économe vis-à-vis de l'habitat

### *Nombre d'opérations réalisées et superficie moyenne des terrains*

**La consommation foncière pour l'habitat, entre 2004 et 2014, sur la base des fichiers MAJIC de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) s'élève à 254 ha environ.** Ce chiffre prend en compte toutes les parcelles urbanisées entre ces dates pour y implanter une maison ou des appartements. Cela représente 2 148 opérations en 10 ans soit environ 215 opérations par an (collectif et individuel confondus).

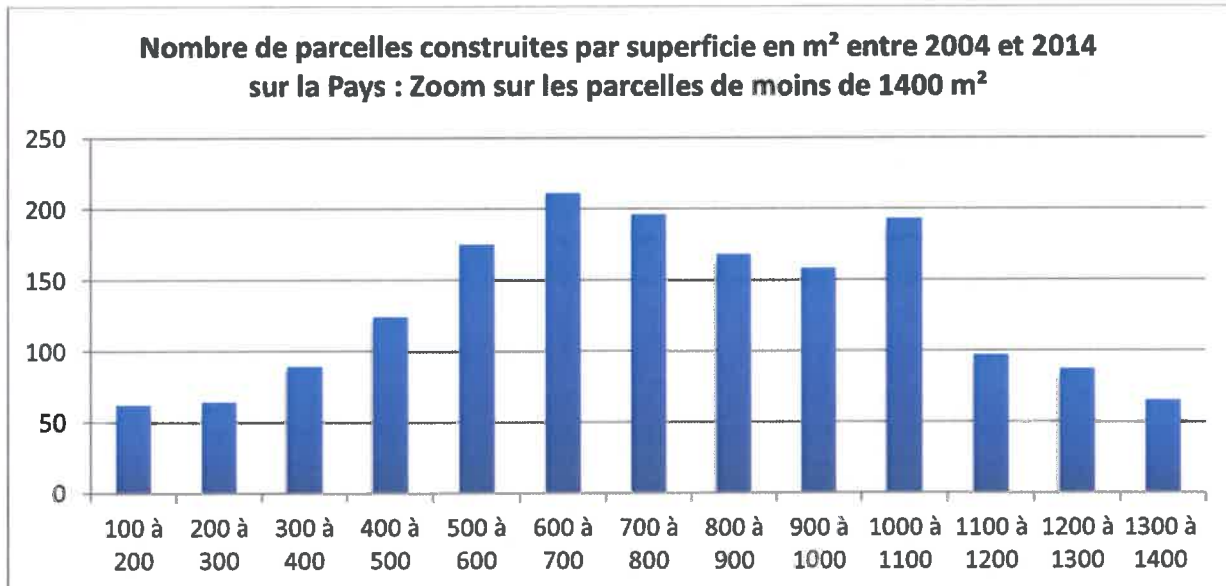


L'histogramme ci-dessus présente la répartition des terrains urbanisés pour de l'habitat en fonction de leur taille.

La plupart des terrains urbanisés se situent dans une fourchette de 500 à 1100 m<sup>2</sup>. La part des grands terrains est étalée sur le reste des superficies. Nous n'observons pas, comme sur d'autres territoires comparables, de second « pic » autour de 2200 m<sup>2</sup> sur des terrains qui pourraient être qualifiés de « ruraux ». Nous avons donc 68% des opérations réalisées qui se sont mises en place sur des terrains de moins de 1 100 m<sup>2</sup>. Cela signifie que, sur l'ensemble du Pays, au moins 32% des parcelles urbanisées ont une taille supérieure aux objectifs de densité fixés par le SCoT en vigueur (10 logements/hectare minimum).

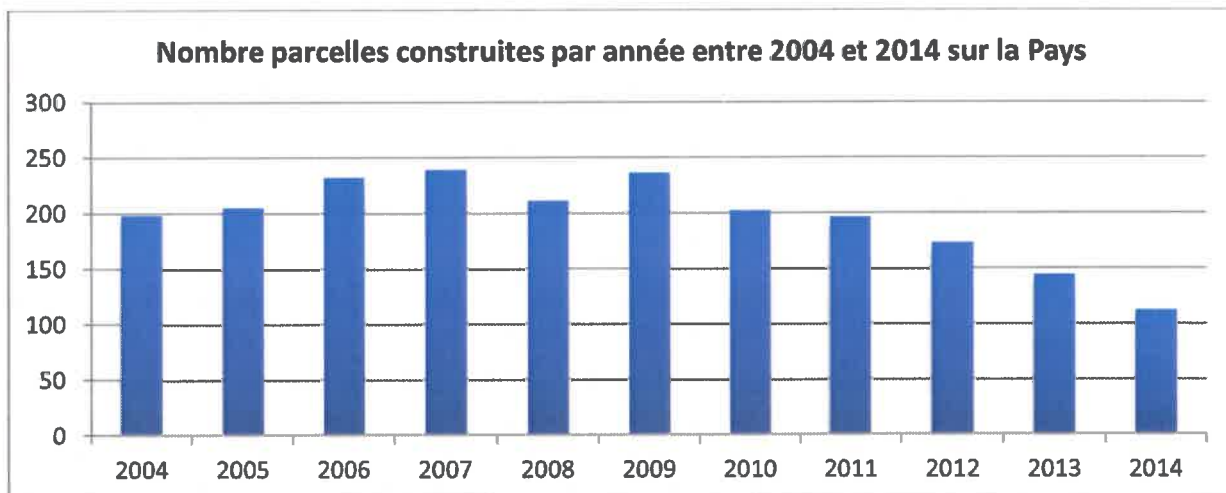
La superficie moyenne des parcelles construites est de 1 185 m<sup>2</sup>. Cette moyenne est à pondérer avec la médiane qui est de 861 m<sup>2</sup>. Le fait que la médiane soit nettement inférieure à la moyenne signifie que cette dernière est tirée vers le haut par des terrains de très grande superficie mais que ces grandes surfaces concernent finalement peu de terrains.

Si on ne regarde que les parcelles de moins de 1400m<sup>2</sup> - ci-après - deux « pics » se dégagent : un premier entre 600 et 700 m<sup>2</sup> et un deuxième de 1000 à 1100 m<sup>2</sup>.



### Evolution du nombre de terrains urbanisés pour l'habitat

Pour ce qui est du nombre de terrains urbanisés, le graphique suivant montre une oscillation autour de 200 parcelles urbanisées entre 2004 et 2010.

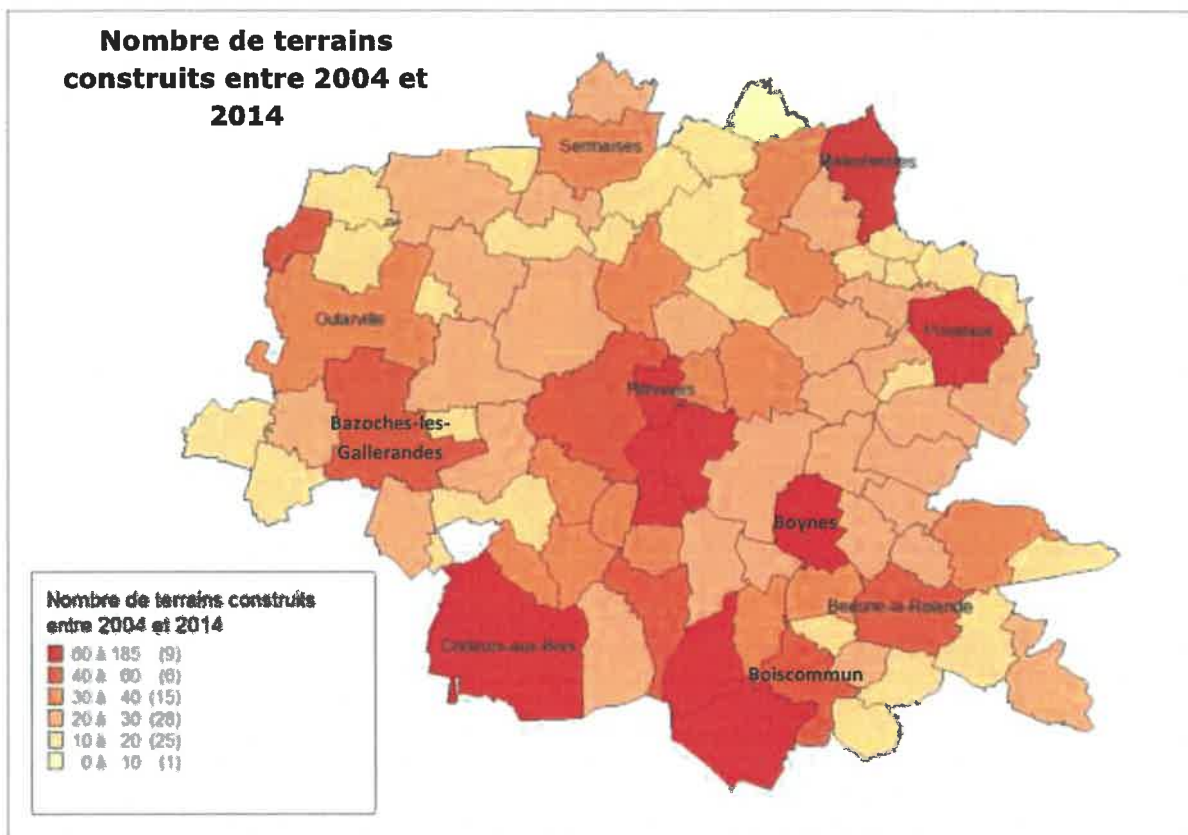


En revanche, depuis 2011, le nombre d'opérations réalisées est en forte diminution jusqu'à approcher les 100 opérations en 2014 (soit un rythme d'urbanisation divisé par deux). Cela correspond à une crise générale de l'immobilier, comme le montre les données Sit@del2 qui identifient 4 066 logements autorisés dans le Loiret en 2004 pour seulement 2 618 autorisés en 2014. Cependant, en comparaison avec les données Sit@del2, le Pays semble avoir été affecté par la crise plus fortement dans la durée que le reste du département. En effet, la chute n'intervient qu'en 2014 à l'échelle du département (4 175 logements en 2013 et 3 025 en 2015) alors que la baisse s'amorce dès 2012 dans le Pithiverais.

**Point de vigilance :** Il sera nécessaire de surveiller les chiffres de 2015 et 2016 sur le Pays afin de déterminer si la reprise observée à l'échelle du Département est également présente sur le territoire.



La carte ci-dessous représente le nombre de terrains construits par commune entre 2004 et 2014.

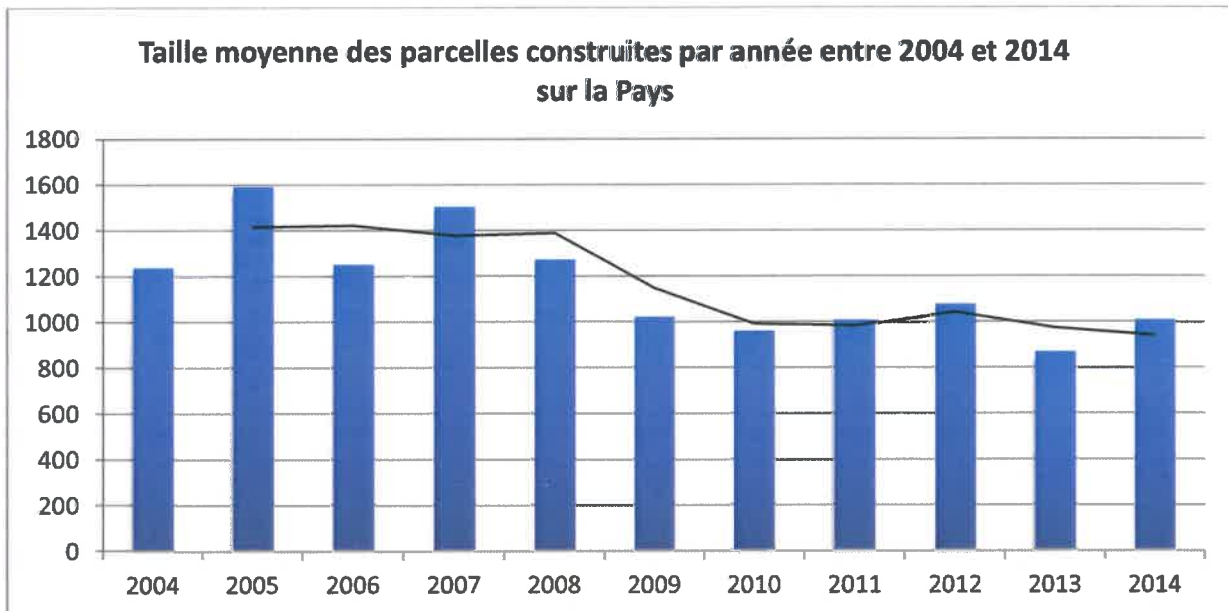


Si l'on observe la répartition géographique du nombre de terrains construits, les pôles structurants identifiés dans le SCoT – écrits sur la carte – ressortent plus ou moins fortement. Dans le même temps, on peut constater un nombre de constructions important au sud-est du Pays, autour de la forêt D'Orléans, venant concurrencer directement certains pôles (Beaune-la-Rolande – Chilleurs-aux-Bois).

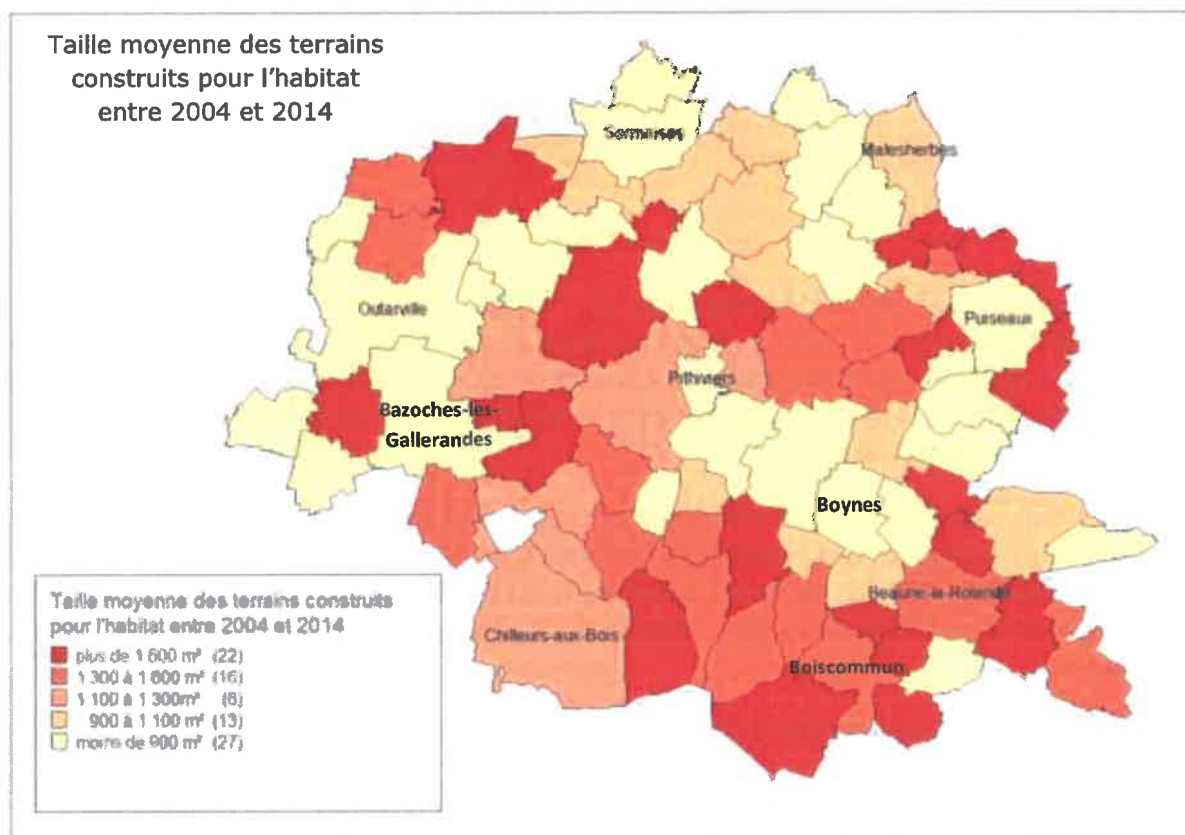
Il semblerait donc que les franges franciliennes sont soumises à moins de pression urbaine que les franges orléannaises. En conclusion, l'armature urbaine proposée par le SCoT en 2011, donc au cours de la période évaluée ici, semble avoir été globalement mise en œuvre même si, sur le secteur de la lisière de la forêt d'Orléans, la répartition des constructions a été plus hétérogène.

### **Superficie moyenne de terrains urbanisés pour l'habitat**

Comme indiqué sur le graphique ci-dessous, la superficie moyenne des terrains construits oscille également à la baisse dans le temps : le pic de 2005 est proche de 1 600m<sup>2</sup> alors que celui de la dernière oscillation, en 2012, est de 1200m<sup>2</sup>. Entre 2009 et 2014, la superficie moyenne des terrains construits diminue à 993 m<sup>2</sup>. Nous observons donc clairement une tendance à la réduction de la taille des terrains depuis 2009.



La carte ci-dessous représente la superficie moyenne des terrains construits par commune.

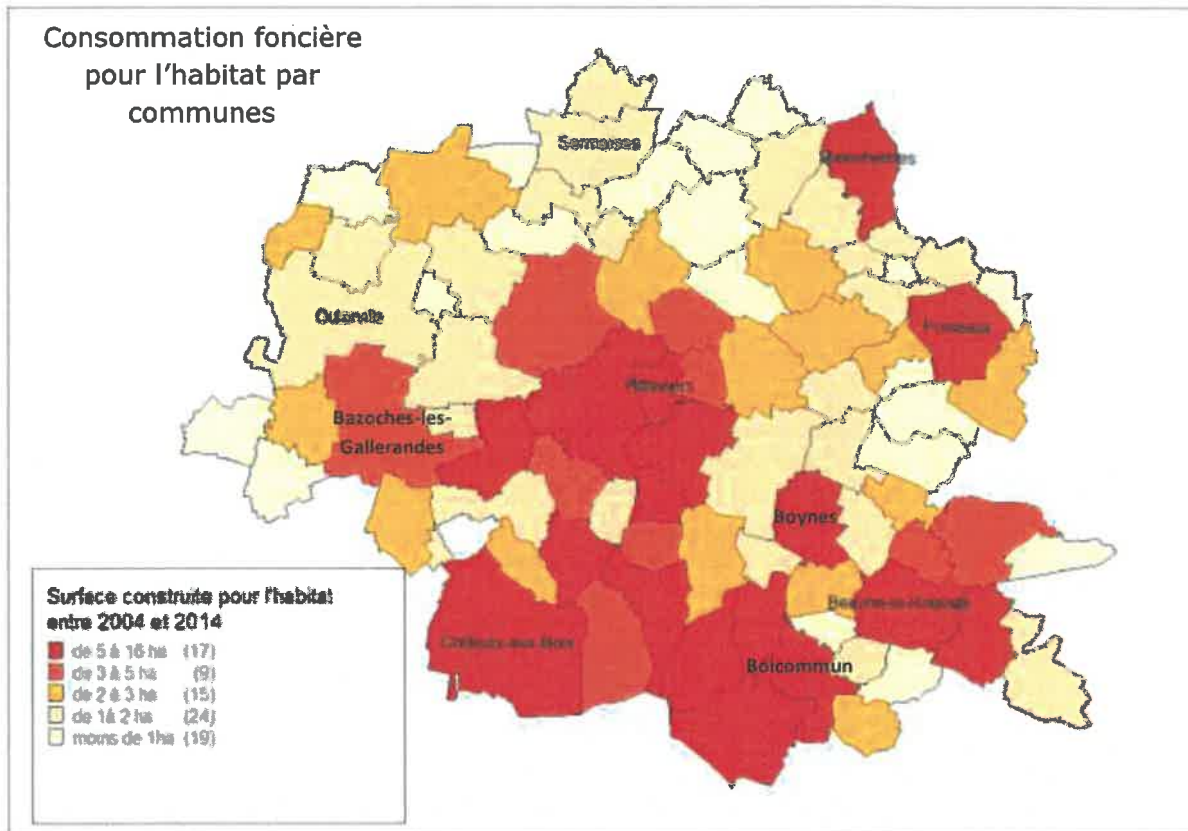


Parmi les grandes tendances observées :

- Le pôle de Pithiviers ainsi que ceux de Malesherbes et Puiseaux, qui ont accueilli un nombre important de constructions, l'ont réalisé sur des terrains de superficie relativement faible (moins de 900 ou 1100 m²).
- Certaines communes à vocation plus rurales (périphérie de Puiseaux) ont, quant à elles, accueilli moins de constructions, mais ont proposé des terrains de très grande taille (plus de 1 600m²).

-Enfin certaines communes, qui ont accueillis de nombreuses constructions, ont également proposé de grands terrains (lisière de la forêt d'Orléans).

### Consommation foncière par commune - synthèse



Cette carte est la synthèse des deux cartes précédentes (nombre de terrains et superficie). Les communes centrales et structurantes ressortent, assez logiquement, comme d'importants consommateurs de fonciers (Cœur du Pithiverais, Malesherbes, Puisseaux, Beaune-la-Rolande, Boynes, Boiscommun et Chilleurs-aux-Bois). La faible consommation foncière des centralités du nord et de l'ouest (Sermaises, Outarville) traduisent en partie des dynamiques de développement plus modérées. En revanche, au sud, les centralités sont plus disputées, notamment en lisière de la forêt d'Orléans ainsi que sur un axe Chilleurs-aux-Bois – Pithiviers. Il semblerait donc que le Pithiverais soit davantage polarisé vers le sud-ouest (Orléans) et le sud-est (Montargis) que vers la région parisienne.



## B. Des exploitations agricoles intégrées au tissu urbain

La photo aérienne ci-dessous présente un zoom sur les sièges d'exploitations à l'échelle intercommunale. On peut voir qu'ils sont organisés autour de l'urbanisation existante. Les corps de fermes sont localisés au sein des bourgs ou sur des hameaux agricoles où plusieurs sièges sont regroupés. Le territoire présente donc un mitage très faible avec peu de sièges isolés. Cela contribue aux paysages de Beauce avec de grandes perspectives cultivées sans interruptions par l'urbanisation. En revanche, cette disposition historique peut poser un certain nombre d'enjeux dont le premier concerne la circulation des engins : dans les centre-bourgs - où la sécurité des usagers doit être garantie par des aménagements (ralentisseurs, dos-d'âne...) - les engins agricoles ont de plus en plus de difficultés à circuler. Les successions posent également certaines problématiques : quand les bâtiments agricoles sont repris après le départ à la retraite de l'exploitant, la maison d'habitation est souvent conservée par ce dernier.

Ces enjeux entraînent souvent des demandes de relocalisation de sièges d'exploitation hors du bourg et des milieux urbanisés pour permettre aux exploitants de reconstituer un ensemble habitation+bâtiment d'exploitation. Cette solution pose la question du devenir des anciens bâtiments dans le bourg, mais également de l'impact sur l'aménagement du territoire (mitage). Le besoin d'habiter à proximité de ses bâtiments d'exploitations est aujourd'hui renforcé du fait de l'augmentation des vols et du vandalisme.





La photographie aérienne ci-dessous localise les sièges à proximité des vallées. Sur ces secteurs également, les sièges d'exploitations sont dans le tissu urbain avec un très faible mitage. On note également que les sièges d'exploitations peuvent être limitrophes des fonds de vallées. Un équilibre sera donc nécessaire entre préservation de ces espaces et maintien de l'agriculture dans ces secteurs toujours cultivés.



## Synthèse et enjeux :

### Synthèse :

- Une consommation d'espace importante du fait de l'A19 qui a induit une pression sur le foncier,
- Une consommation foncière cohérente pour l'habitat (254 hectares sur 10ans), liée à un ralentissement de l'activité de construction mais un nombre encore élevé de parcelles dont la taille est supérieure à l'engagement du SCoT en vigueur,
- Un territoire polarisé par l'Agglomération orléanaise, avec un développement important et peu dense sur ce secteur,
- Des sièges d'exploitation proches des centres bourgs et dans le tissu urbain. Une présence importante des sièges à proximité des fonds de vallées,
- Des chemins de pourtours qui facilitent les circulations agricoles mais des tensions sur les secteurs sans chemins.

### Enjeux :

- Rééquilibrer le développement du territoire et aller vers une densité fonctionnelle, au service de l'armature territoriale,
- Permettre le développement des sièges d'exploitation dans leurs différents contextes (enclavés dans les bourgs) notamment avec l'objectif de les transmettre,
- Travailler sur les corps de fermes isolés à forte valeur patrimoniale (quel devenir ?, quelle orientation ?).

## Conclusion

Ce travail spécifique sur l'agriculture permettra au SCoT et - par voie de compatibilité - aux PLU-PLUi d'intégrer au mieux cette thématique dans l'aménagement du territoire. Il s'agira, tout d'abord, de préserver cette richesse et plus particulièrement les terres ayant fait l'objet d'investissements lourds (drainage, irrigation, remembrements...). Le SCoT devra également permettre l'évolution de l'appareil productif agricole (déplacement du siège d'exploitation, création de bâtiments, reconversion) tout comme sa transmission. Enfin, bien que la consommation foncière soit plutôt maîtrisée, il reste encore difficile, pour les agriculteurs, d'avoir une lisibilité de court et moyen terme sur le foncier qui sera consommé par l'urbanisation. Il s'agira donc d'y remédier au mieux.

Au départ destiné à alimenter la révision du SCoT du Pays, cet état des lieux a finalement été élargi, en s'intéressant aux acteurs qui font l'agriculture sur le territoire et au poids de ce secteur dans l'économie locale. Sans être exhaustive, cette première approche permet d'améliorer la connaissance et d'ouvrir la discussion sur un certain nombre de sujets dont le cadre dépasse celui du SCoT. Trois d'entre eux nous paraissent de tout premier ordre :

- La transmission des exploitations et le devenir du foncier,
- Les filières économiques agricoles à créer, structurer ou renforcer,
- La communication entre acteurs agricoles mais également l'ouverture sur le grand public.

La Chambre d'Agriculture du Loiret et le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, confortés par cet état des lieux, entendent poursuivre activement leur politique de soutien à l'activité agricole.